



Contrat de Ville « Quartiers 2030 »

Agglomération de la Région de Compiègne

quartiers2030

INTRODUCTION & QUELQUES REPERES.....	4
Démarche d'élaboration du Contrat de Ville	4
La géographie prioritaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne	5
Synthèse des éléments de diagnostic.....	11
Le portrait du territoire.....	11
Une analyse statistique par quartier prioritaire de la ville qui révèle une amélioration relative et différenciée de la situation sociale des quartiers	13
1. Les thématiques prioritaires du contrat de ville.....	17
EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE	19
1. Eléments de diagnostic.....	19
2. Les défis à relever et actions à engager	22
SANTE.....	35
La situation actuelle.....	35
Les défis à relever et actions à mettre en œuvre	39
EMPLOI	49
La situation actuelle.....	49
Les défis à relever et actions à mettre en œuvre	52
CADRE DE VIE & VIVRE ENSEMBLE	63
La situation actuelle.....	63
Les défis à relever et les actions à mener en matière de cadre de vie et de vivre ensemble	65
PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET D'ORGANISATION.....	76
Référentiel d'évaluation.....	77
Orientation stratégique 1 : Assurer la réussite éducative dans les QPV	78
Orientation stratégique 2 : Renforcer le soutien à la parentalité, en confortant les familles- notamment monoparentales -dans leur fonction éducative.....	81
Orientation stratégique 3 : Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes de délinquance	82
Orientation stratégique 4 : Promouvoir les initiatives citoyennes, solidaires et la vie associative, notamment en direction de la jeunesse.....	84
Orientation stratégique 5 : Relayer et promouvoir les actions de santé et de prévention en direction des différents publics.....	86
Orientation stratégique 6 : favoriser le bien-être et la santé mentale des habitants, et améliorer la prise en charge des conduites addictives	89
Orientation 7 : Renforcer l'accès à l'emploi dans les QPV	91
Orientation 8 : Favoriser un développement économique inclusif.....	93
Orientation stratégique 9 : Renforcer l'attractivité des QPV	95
Orientation stratégique 10 : Conforter la dynamique d'amélioration du cadre de vie	97
.....	99

<i>ANNEXES</i>	<i>99</i>
<i>annexe 1. Synthèse des priorités citoyennes par quartier et analyse associée.....</i>	<i>100</i>
<i>annexe 2. LES Resultats de la concertation avec les partenaires.....</i>	<i>102</i>
<i>Annexe 3 : Liste des acteurs de l'emploi sur l'ARC susceptibles d'intervenir auprès des habitants des QPV.....</i>	<i>103</i>
<i>Annexe 4 : intervention de la region en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville 2024/2030</i>	<i>104</i>

INTRODUCTION & QUELQUES REPERES

Rappel des ambitions nationales

La philosophie sous-tendant la nouvelle génération des Contrats de Ville « Quartiers 2030 » à l'échelle nationale se caractérise par plusieurs principes clés :

- Un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier : le document est désormais organisé autour des enjeux locaux les plus prégnants, en lien étroit avec les habitants.
- Une stratégie claire doit préciser l'articulation entre les différents dispositifs et avec les autres stratégies, en identifiant acteurs et leviers à mobiliser.
- Un volet investissement (fonds publics et privés) doit être intégré visant à soutenir les projets identifiés par les habitants et les acteurs publics et privés.
- Mise en avant de deux thématiques : la transition écologique des quartiers et le renforcement des actions de santé, notamment en ce qui concerne la santé mentale.

Des ajustements plus techniques ont aussi été actés par rapport aux précédents contrats :

- Un minimum de 50% de conventions pluriannuelles d'objectifs, ciblant en particulier les associations de proximité et les Projets de Réussite Éducative (PRE).
- Une anticipation de la programmation 2024 des crédits déconcentrés du Budget Opérationnel de Programme (BOP) 147 pour garantir la continuité des interventions.
- Un programme spécifique nommé « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », doté d'un budget de 456 millions € sur 4 ans, visant à favoriser l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- Un fonds destiné aux associations pour l'« aller-vers », afin de remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, doté de 300 millions € sur 3 ans.
- Le renforcement des services publics, notamment par une extension horaire des lieux d'accueil, l'ajout d'éducateurs socio-sportifs et le déploiement de forces d'action républicaine.
- Un Fonds vert, doté de 2,5 milliards d'euros en 2024, prioritairement orienté vers les Quartiers Prioritaires de la Ville, avec 15% du fonds destinés spécifiquement à ces quartiers.

Démarche d'élaboration du Contrat de Ville

Le présent Contrat de Ville a été élaboré en tirant profit de l'évaluation du précédent contrat et d'une démarche de concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes.

En 2022, une évaluation du précédent Contrat de Ville a été menée avec un double objectif, celui d'évaluer collectivement les résultats obtenus et d'être force de proposition pour le futur cadre d'intervention de la politique de la ville. L'objet n'était pas d'évaluer l'ensemble des champs de contrat de ville, mais bien de faire un choix sur quelques questions stratégiques qui sont analysées de manière concertée afin d'apprécier la contribution du contrat de ville au regard des enjeux et objectifs définis par les partenaires. Cette évaluation s'est articulée autour de trois axes : les coopérations, les actions structurantes et l'observation.

A partir d'octobre 2023, une phase de diagnostic a été menée par le biais d'analyses statistiques afin de nourrir le diagnostic en mesurant les évolutions dans le temps et les écarts entre quartiers prioritaires de la ville et le reste de la ville. Une phase de concertation citoyenne avec les habitants a été organisée en fin d'année 2023 dans les trois quartiers prioritaires de la ville, en s'appuyant sur des lieux de proximité tels que le centre social, les salles de quartier ou les salles du foyer, dans le but de mettre en lumière les enjeux spécifiques pour les résidents de ces quartiers, de dresser un

état des lieux des quartiers et de recueillir leurs aspirations et centres d'intérêt pour l'avenir. D'octobre 2023 à mai 2024, des entretiens individuels et/ou collectifs ainsi que des réunions de travail thématiques participatives ont été menés avec les professionnels de terrain, les agents de proximité, les associations, les acteurs institutionnels et les communes, dans le but de co-construire le présent Contrat de Ville « Quartiers 2030 ».

La géographie prioritaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) est constituée de 22 communes et compte 85 046 habitants (source INSEE - Population légale 2021 - paru le 26/01/2024). L'ARC s'inscrit comme un pôle économique dynamique. Pour autant, des inégalités sociales et urbaines persistent. L'Agglomération de la Région de Compiègne compte trois quartiers prioritaires, tous situés sur le territoire de la Ville de Compiègne :

- **Le Clos des Roses** : 3 670 habitants.
- **La Victoire** : comprenant le quartier de la Victoire proprement dit mais également celui des Maréchaux, 3 488 habitants.
- **Le Vivier Corax** : qui ne se limite pas au square du Vivier Corax mais comporte tous les grands ensembles du sud de Compiègne, notamment les squares de Mercières, du Docteur Roux, de la Peupleraie et de Vivier Corax, ainsi que de l'habitat pavillonnaire, 2 510 habitants.

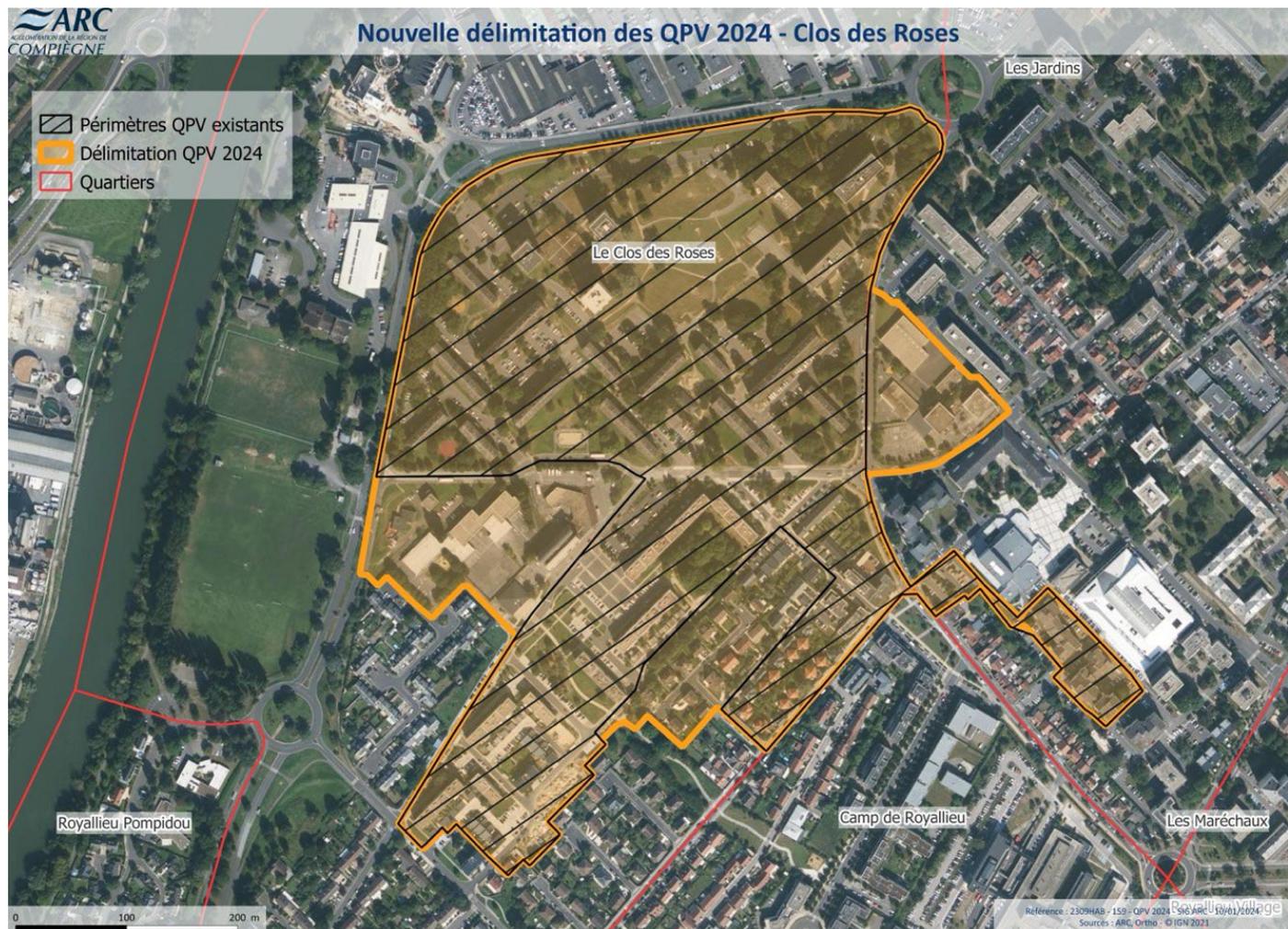
Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, Les quartiers des Clos des Roses et de Victoire ont été étendus en 2024 et intègrent à la fois des équipements publics et quelques logements supplémentaires, sans toutefois bouleverser la structure de population de ces deux quartiers¹.

Par ailleurs, si la géographie prioritaire n'inclut plus de quartier de veilles, des quartiers ayant des caractéristiques proches des QPV mais de taille réduite ont été identifiées comme «poches de pauvreté ». Ces poches de pauvreté feront l'objet d'une attention particulière et pourront bénéficier d'actions ciblées. Les quartiers identifiés sur l'ARC sont le square de l'Echarde 140 logements et le square Jean Moulin 169 logements tous deux situés à Compiègne.

¹ Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Évolution du périmètre des QPV à Compiègne

Clos des Roses



Extension du QPV du Clos des Roses avec l'intégration :

- du centre commercial du Clos des roses
- des écoles P. LEBESGUE et la crèche le Nid
- du groupe scolaire C. Faroux et du gymnase des jardins
- de 79 logements supplémentaires

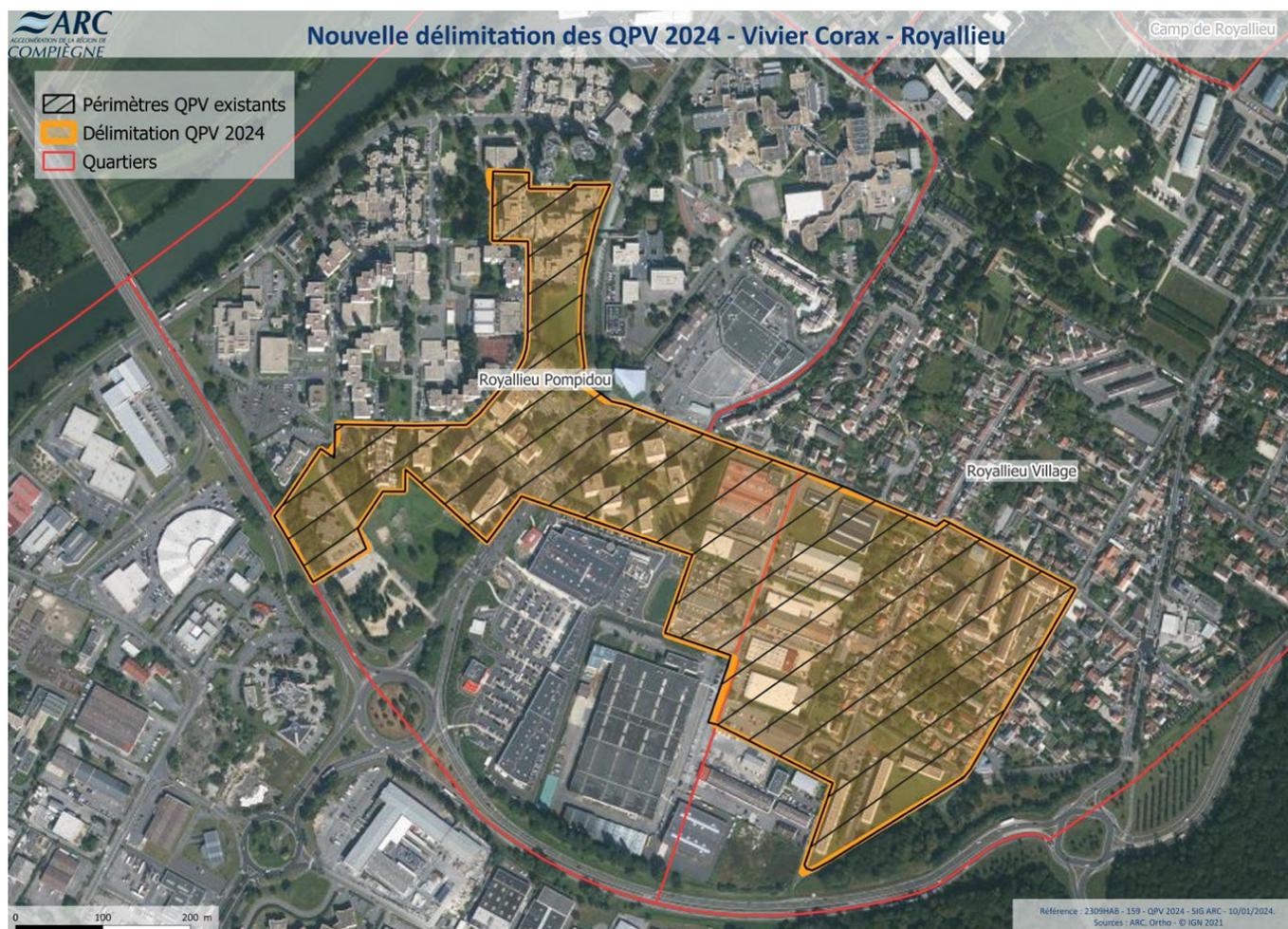
Victoire



Extension du QPV des Maréchaux avec l'intégration du secteur à proximité de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, intégrant le square JF Kennedy, et délimitée par une partie de la rue Saint Joseph, de la rue de Bourgogne.

Ce secteur dénombre **128 logements supplémentaires**.

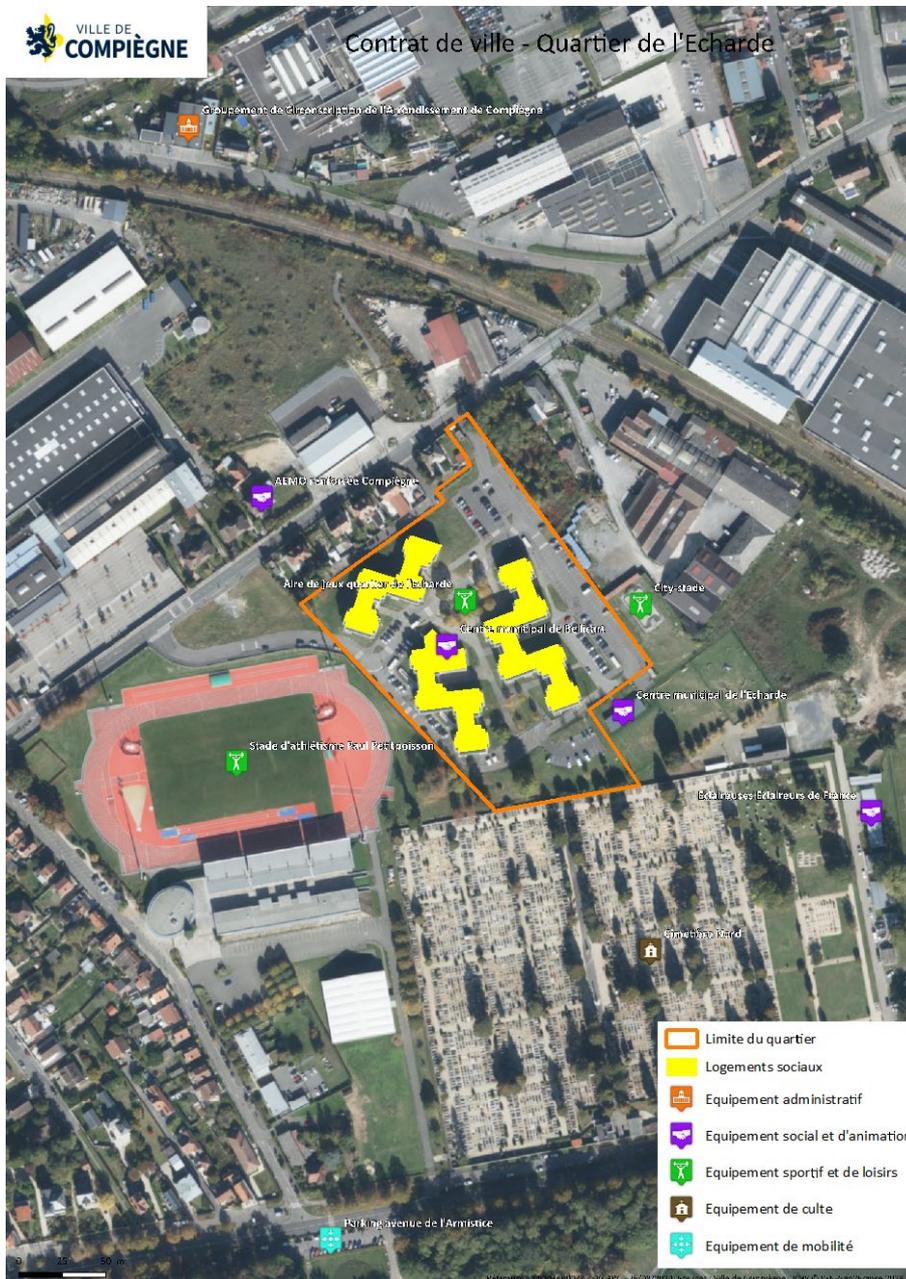
Vivier Corax

**Nouvelle géographie Prioritaire :**

Une délimitation identique au précédent **Contrat de Ville**, intégrant une partie du quartier Pompidou et une partie du secteur Royallieu ainsi que le square du Vivier Corax.

Les poches de pauvreté : Echarde et Jean Moulin²

Le Square de l'Echarde



Le Square de l'Echarde

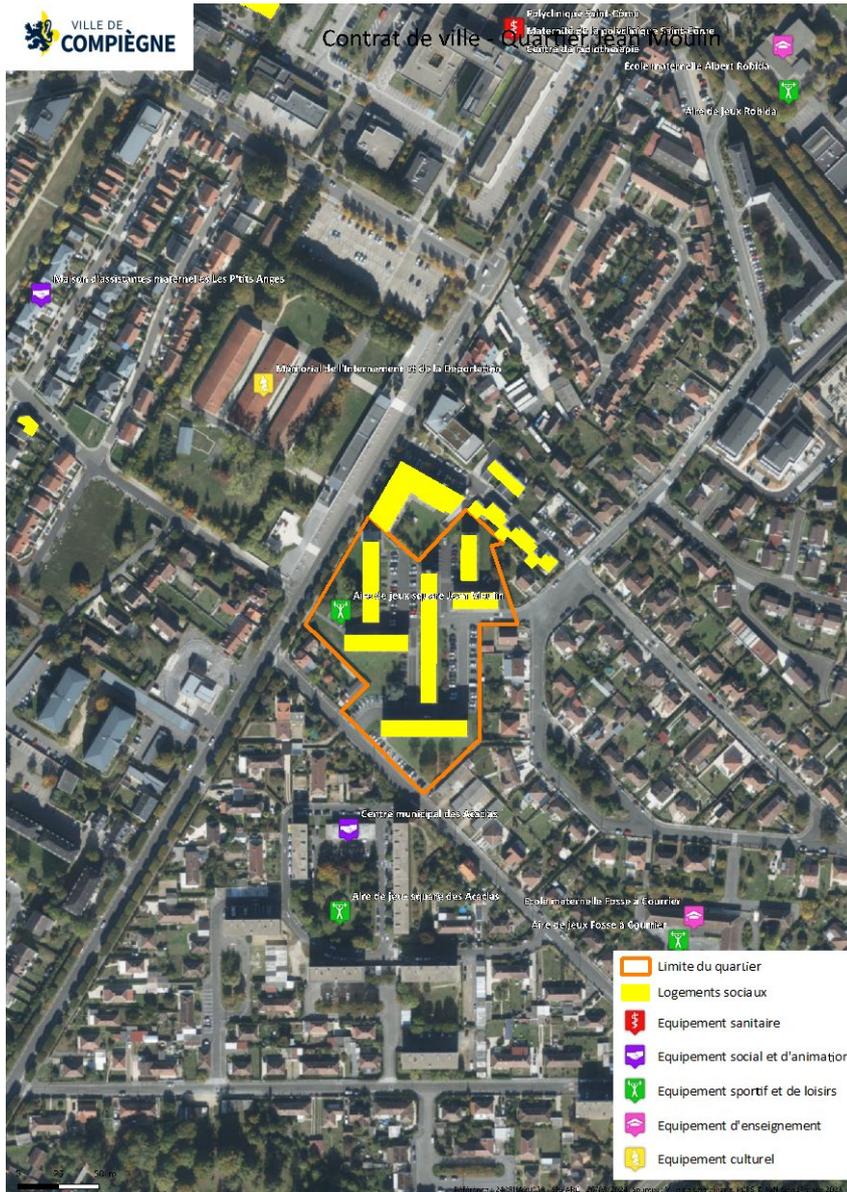
Situé au Nord de Compiègne, le Square de l'Echarde est composé de **140 logements sociaux**.

La population estimée est de **340 personnes**.

Le niveau de vie moyen par individu est estimé à **14 327€** (source Insee 2017).

² Identifiant du carreau : **CRS3035RES200mN2948600E3802600** / Identifiant du carreau : **CRS3035RES200mN2946200E3799800**
Source: Insee FiLoSoFi 2017

Le square Jean Moulin



Le square Jean Moulin

Situé à proximité de la Polyclinique Saint-Comte, et en face du Mémorial de l'Internement et de la Déportation, le square Jean Moulin est composé de **160 logements sociaux**. La population estimée est de **350 personnes**. Le niveau de vie moyen par individu est estimé à **16 983 €** (source INSEE).

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC³

Le portrait du territoire

La région de Compiègne est particulièrement attractive et bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle à proximité de Paris et de l'autoroute A1. Cette attractivité repose sur plusieurs atouts que l'Agglomération de La Région de Compiègne sait mettre en valeur et qui représentent de nombreux avantages pour l'installation et le développement des entreprises et l'épanouissement des salariés. L'ARC s'inscrit ainsi comme un pôle économique dynamique qui compte 1,25 fois plus d'emplois que d'actifs et attire une main d'œuvre qualifiée.

La ville de Compiègne est l'une des 22 communes de l'ARC. Elle compte près de la moitié des habitants de l'Agglomération. Les quartiers prioritaires de l'ARC sont tous les trois situés sur le territoire de la Ville de Compiègne et représentent près d'un quart des habitants de la ville de Compiègne.

Evolution de la population

LIBGEO	Population en QPV 2013 (% commune)	Population en QPV 2018 (% commune)
Vivier Corax	2 670 (6,60%)	2 645 (6,52%)
Clos Des Roses	3 059 (7,57%)	3 490 (8,61%)
La Victoire	3 083 (7,63%)	3 271 (8,07%)
TOTAL QPV	8 812 (21,80%)	9 406 (23,20%)
<i>Compiègne</i>	40 430	40 542

Evolution de la géographie prioritaire entre 2014 et 2024

La géographie prioritaire sur l'agglomération est stable. Les contours des quartiers ont été légèrement modifiés sur Victoire et le Clos des Roses (Cf cartes ci-dessus), néanmoins, ces modifications ne changent pas de manière fondamentale la manière d'appréhender les quartiers concernés.

Notons une augmentation de 1,4% du poids de la population des QPV dans la ville de Compiègne, **près d'un quart des Compiégnois vivent en QPV.**

³ Les données disponibles actuellement concernent les anciens périmètres des QPV, au regard de l'évolution des QPV, la situation générale ne sera pas impactée, néanmoins lorsque les données seront disponibles des écarts marginaux pourront être relevés.

La rénovation urbaine pour restructurer le territoire

L'ARC et la ville de Compiègne ont depuis 2007 entrepris une évolution profonde des QPV, notamment Victoire et le Clos des Roses sur le plan de l'urbanisme, du logement, des équipements publics des quartiers. De premières évolutions importantes (démolition/ reconstruction sur et hors site avec une diversification de l'offre de logement, création d'un équipement petite enfance, amélioration des espaces publics...) ont eu lieu entre 2010 2017 au Clos des Roses dans le cadre de l'ANRU.

Ce travail se poursuit dans le cadre d'une nouvelle convention et d'un NPNRU ambitieux depuis 2020. Il concerne le secteur Nord du Clos des Roses (Musiciens) non traité par l'ANRU 1, ainsi que le quartier de la Victoire (secteur Maréchaux) pour un montant de près de 120 Millions d'euros. Il contribuera à faire évoluer de manière structurelle le quartier sur les différentes dimensions évoquées ci-dessus et en intégrant de manière forte les exigences de transition écologique que ce soit en termes de logement, d'équipements publics ou d'aménagement des espaces publics.

Le quartier Vivier Corax n'a pas été concerné le PNRU ou par le NPNRU bien que des besoins existent sur ce quartier.

Une analyse statistique par quartier prioritaire de la ville qui révèle une amélioration relative et différenciée de la situation sociale des quartiers

Le Clos des Roses

	2013 ou 2015*	2018, 2019 ou 2020*	Evolution des écarts	
Population en QPV (% commune)	3 059 (7,6%)	3 490 (8,6%)		Une nette augmentation de la population entre 2013 et 2018 (+ 431 personnes)
Médiane des revenus déclarés	9 456€	10 190€		Une augmentation de 734€ des revenus déclarés entre 2015 et 2020 et, sur la même période, une diminution des écarts avec la commune (-98€). On constate également une augmentation de la médiane à l'échelle de Compiègne.
Taux de pauvreté à 60% du revenu déclaré	66,4%	63,1%		Une baisse du taux de pauvreté de 3,3% entre 2015 et 2019. Cette tendance est à contre-courant des 2 autres QPV et de l'EPCI.
Allocataires RSA	276 (part : 29,2%)	271 (part : NA)		Le nombre d'allocataires RSA a légèrement diminué entre 2015 et 2019 dans le quartier (-5).
Allocataires monoparentaux	223 (part : 23,6%)	269 (part : NA)		Le nombre d'allocataires monoparentaux a augmenté (+46) entre 2015 et 2019.
Taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	42%	35,5%		Le taux de NEETs a diminué de 6,5% entre 2017-2018 et 2020-2021. Cette tendance se reflète plus légèrement, sur la même période, à l'échelle de l'EPCI (-2,1%).
DEFM ABCDE	590 (13%)	479 (11,4%)		Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a diminué à l'échelle de l'EPCI et de tous les QPV et, plus particulièrement, de 1,6% à l'échelle du quartier.

*Période précisée dans la colonne « évolution des écarts »

Le quartier du Clos des Roses a vu ses principaux indicateurs sociaux s'améliorer et, de fait, rattrape ses écarts avec la commune. Plus particulièrement, nous pouvons constater :

- Une nette élévation des revenus et une baisse du taux de pauvreté à contrecourant des autres QPV
- Une stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA
- Une baisse (plus forte qu'à l'échelle de l'EPCI) des jeunes hors système scolaire, sans emploi, ni formation
- Une baisse du chômage
- Un point de vigilance : une hausse nette du nombre de familles monoparentales (+20%)

→ On note une amélioration générale de la situation et un rattrapage des écarts avec le reste de la commune et de l'EPCI dans un quartier qui voit sa population nettement croître. Des indices de fragilité qui restent malgré tout à des niveaux élevés (pauvreté, décrochage en termes de revenus, Neet...).

La Victoire

	2013 ou 2015*	2018, 2019 ou 2020*	Evolution des écarts	
Population en QPV (% commune)	3 083 (7,6%)	3 271 (8,1%)		Une augmentation de la population entre 2013 et 2018 (+188 personnes)
Médiane des revenus déclarés	10 812€	11 330€		Une augmentation de 518€ des revenus déclarés entre 2015 et 2020. Toutefois, une augmentation des écarts avec la commune (+118€) sur la même période.
Taux de pauvreté à 60% du revenu déclaré	56,0%	59,3%		Une augmentation du taux de pauvreté de 3,3% entre 2015 et 2019. Cette augmentation se reflète plus légèrement (0,3%) à l'échelle de l'EPCI.
Allocataires RSA	237	239		Le nombre d'allocataires RSA a légèrement augmenté entre 2015 et 2019 dans le quartier (+2). Cette tendance est à contre-courant des 2 autres QPV.
Allocataires monoparentaux	248	244		Le nombre d'allocataires monoparentaux a légèrement diminué (-4) entre 2015 et 2019. Cette tendance est à contre-courant des 2 autres QPV.
Taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	36,7%	31,9%		Le taux de NEETs a diminué de 4,8% entre 2017-2018 et 2020-2021. Cette tendance se reflète plus légèrement, sur la même période, à l'échelle de l'EPCI (-2,1%).
DEFM ABCDE	586 (13%)	507 (12,1%)		Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a diminué à l'échelle de l'EPCI et de tous les QPV et, plus particulièrement, de 0,9% à l'échelle du quartier.

*Période précisée dans la colonne « évolution des écarts »

Les dynamiques sociales du quartier de La Victoire sont plus contrastées avec :

- Une baisse modeste du chômage et de la demande d'emploi
- Une dégradation relative du niveau de pauvreté (croissance du taux de pauvreté et du nombre de BRSA) avec un maintien du décrochage vis-à-vis de la situation à l'échelle de la ville
- En revanche une baisse marquée du nombre de NEET et de familles monoparentales, spécificité du quartier

→ Comme pour le Clos des Roses, si certains indices de précarité se sont améliorés, ils restent néanmoins à des niveaux élevés.

Vivier Corax

	2013 ou 2015*	2018, 2019 ou 2020*	Evolution des écarts	
Population en QPV (% commune)	2 670 (6,6%)	2 645 (6,5%)		Une légère baisse de la population entre 2013 et 2018 (- 25 personnes). Cette tendance est à contre-courant puisque, sur la même période, la population a augmenté dans les autres QPV ainsi qu'à l'échelle de Compiègne.
Médiane des revenus déclarés	9 978€	9 470€		Une baisse de 508€ des revenus déclarés entre 2015 et 2020, accentuée par une augmentation des écarts avec la commune de +1 144€ sur la même période.
Taux de pauvreté à 60% du revenu déclaré	62,2%	64,5%		Une augmentation du taux de pauvreté de 2,3% entre 2015 et 2019. Cette augmentation se reflète plus légèrement (0,3%) à l'échelle de l'EPCI.
Allocataires RSA	221 (part : 27,4%)	206 (part : 23,5%)		Le nombre d'allocataires RSA a diminué entre 2015 et 2019 dans le quartier Vivier Corax.
Allocataires monoparentaux	183 (part : 22,7%)	195 (part : 22,2%)		Le nombre d'allocataires monoparentaux a augmenté (+12) entre 2015 et 2019. Sa part a diminué .
Taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	32,5%	34,5%		Le taux de NEETs a augmenté de 2% entre 2017-2018 et 2020-2021. Cette tendance est à contre-courant puisque, sur la même période, le taux a diminué de 2,1% à l'échelle de l'EPCI et diminué plus fortement dans les 2 autres QPV.
DEFM ABCDE	460 (10,2%)	416 (9,9%)		Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a diminué à l'échelle de l'EPCI et de tous les QPV et, plus particulièrement, de -0,3% à l'échelle du quartier Vivier Corax.

*Période précisée dans la colonne « évolution des écarts »

Le quartier du Vivier Corax a vu plusieurs de ses indicateurs sociaux se dégrader. Nous pouvons observer une amplification du décrochage par rapport au reste de la ville et, plus particulièrement,

- Un accroissement de la pauvreté et du décrochage par rapport au reste de la commune (baisse des revenus déclarés et hausse du taux de pauvreté)
- Un nombre d'allocataires monoparentaux en hausse (quoique leur part baisse dans le total) qui amène une vigilance particulière vis-à-vis de la situation des femmes sur des sujets d'accès et de maintien dans l'emploi, d'accès à la formation, d'aide à la parentalité...
- Une augmentation de la part de jeunes hors système scolaire, sans emploi, ni formation, à contre-courant du reste de la commune et de l'EPCI
- Une baisse du chômage, moins marquée que sur les autres QPV ou à l'échelle de la ville.

→ Une vigilance concernant l'évolution de ce quartier est à mettre en œuvre de manière spécifique au vu des différents indicateurs.

Synthèse des évolutions des QPV

	Vivier Corax	Clos Des Roses	La Victoire	QPV	EPCI / Compiègne
Population en QPV (% commune) Période : 2013 – 2018					 Compiègne
Médiane des revenus déclarés Période : 2015 – 2020				<N/A>	 Compiègne
Taux de pauvreté à 60% du revenu déclaré Période : 2015 – 2019					 EPCI
Allocataires RSA Période : 2015 – 2019					 EPCI
Allocataires monoparentaux Période : 2015 – 2019					 EPCI
Taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi Période : 2017-2018 et 2020-2021					 EPCI
DEFM ABCDE Période : 31/12/2016 – 31/12/2022					 Compiègne

En somme, nous observons :

- **A l'échelle de l'ensemble des QPV :**
 - Des **évolutions positives** sur une majorité d'indicateurs : une réduction des bénéficiaires de minima sociaux, une baisse du chômage, une baisse du nombre de jeunes en rupture
 - Néanmoins **une tendance globale à l'accroissement du nombre de foyers monoparentaux vulnérables et un taux de pauvreté qui se dégrade**, lequel se nourrit non seulement de processus d'exclusion professionnelle, mais aussi de situation de pauvreté laborieuse (cf. temps partiel subi pour les cheffes de foyers monoparentaux)
- **Une moyenne des QPV qui recouvre des différences marquées entre quartiers :**
 - Ces différences d'évolution interrogent sur la spécification des moyens et des orientations du contrat de ville par quartier.

→ Au regard des taux de pauvreté, des difficultés liées au développement des foyers monoparentaux en difficulté, le chainage des actions entre éducation - parentalité - emploi et insertion apparaît plus que jamais nécessaire.

1. LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Au regard du cadre règlementaire de la Politique de la Ville, des différents temps de travail avec les professionnels, les habitants, auxquels ont participé les élus.

Quatre priorités ont été repérées :

1. **L'Éducation et Vivre Ensemble**, dans une optique de poursuite du travail déjà réalisé depuis 2015. Travail qui a permis de déployer des actions structurantes profitables aux familles des QPV et de manière plus générale aux familles en difficulté de la commune. Un axe renforcé concerne la jeunesse en termes de prévention de la délinquance, et de mobilisation citoyenne sera développée, ainsi qu'en terme de soutien à la parentalité.
2. **Santé**, c'est une préoccupation forte des habitants des quartiers prioritaires, dans un contexte d'accès aux soins qui leur paraît plus difficile et de questionnements sur des déterminants de santé (physique et mentales) plus prégnants depuis la crise sanitaire liée au COVID
3. **L'Emploi**, avec le paradoxe d'un bassin d'emploi dynamique et de taux de chômage, de niveaux de jeunes ni en emploi ni scolarisés (NEET), toujours trop élevés dans les QPV de la ville.
4. **Cadre de vie & vivre ensemble**, dans le contexte d'un projet de rénovation urbaine qui se poursuit et de difficultés récurrentes en matière de tranquillité publique, notamment de trafics de stupéfiants sur certaines parties des QPV.

La transition écologique n'est pas forcément considérée comme une priorité par les habitants, voir les professionnels de terrain, Il s'agit néanmoins d'un enjeu fort que l'Arc et la ville de Compiègne souhaitent investir pour anticiper les changements à venir en matière de dérèglement climatique et atténuer leurs conséquences pour les habitants des quartiers.

Les thématiques liées à **l'égalité femme/ homme**, ainsi que la **citoyenneté, le respect des Valeurs de la République** sont à intégrer de manière transversale dans l'ensemble des actions du Contrat de Ville, et pourront faire l'objet d'un questionnement spécifique dans le cadre de l'évolution des actions développées dans le cadre de ce nouveau Contrat de Ville.

Objectifs Stratégiques et Opérationnels du Contrat de Ville 2024-2030

EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE	SANTÉ	EMPLOI	CADRE DE VIE
<p>1. Assurer la Réussite Educative dans les QPV</p> <p>1.1 Poursuivre le travail d'accompagnement à la scolarité en veillant à la continuité éducative et lutter contre le décrochage scolaire</p> <p>1.2 Renforcer l'accès à la démocratisation de la culture</p> <p>1.3 Promouvoir l'accès aux pratiques et disciplines sportives encadrées</p>	<p>5. Relayer et promouvoir les actions et de prévention santé en direction des différents publics des QPV</p> <p>5.1 Développer des actions de sensibilisation via des outils pédagogiques adaptés</p> <p>5.2 Mettre en œuvre des actions de prévention santé à destination des publics jeunes notamment féminins</p> <p>5.3 Développer des activités physiques adaptées et accessibles dans le cadre du Sport/Santé</p> <p>5.4 Renforcer l'accès aux droits en développant la médiation numérique</p> <p>5.5 Favoriser l'émergence d'un Atelier Santé Ville</p>	<p>7. Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des QPV</p> <p>7.1 Développer les démarches « d'aller vers » en s'appuyant sur des nouveaux relais</p> <p>7.2 Poursuivre l'accompagnement sur la levée des freins périphériques notamment au niveau de la mobilité</p> <p>7.3 Renforcer l'accompagnement individualisé dans une logique de parcours, avec un suivi personnalisé</p> <p>7.4 Sensibiliser et accompagner à l'entreprenariat</p>	<p>9. Renforcer l'attractivité des QPV</p> <p>9.1 Poursuivre les projets de rénovations urbaines au Clos des Roses et à la Victoire, en intégrant les enjeux de sécurité</p> <p>9.2 Renforcer les interventions en matière de cadre de vie sur le QPV Vivier Corax dans l'attente d'un ANRU 3</p> <p>9.3 Conforter une offre de service diversifiées et de proximité</p> <p>9.4 Soutenir les dynamiques de transition écologique et développer les mobilités douces</p>
<p>2. Renforcer le soutien à la parentalité, en confortant les familles – notamment monoparentales - dans leur fonction éducative</p> <p>2.1 Renforcer la Maison des Parents et l'axe Famille du centre social</p> <p>2.2 Développer les initiatives sur la thématique « adolescence et parentalité »</p>	<p>5.6 Renforcer l'information concernant les dispositifs existants dans la prise en charge du handicap auprès des familles concernées</p>	<p>8. Favoriser un développement économique inclusif</p> <p>8.1 Renforcer le travail d'information, d'orientation des habitants vers la formation et les emplois en particulier dans les secteurs d'activité porteuse</p>	<p>10. Conforter la dynamique d'amélioration du cadre de vie</p> <p>10.1 Renforcer la GUSP notamment dans le cadre des PRU du Clos des Roses et de la Victoire, en suscitant la participation des habitants</p>
<p>3. Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes de délinquance</p> <p>3.1 Optimiser la coordination des acteurs en réduisant les phénomènes de délinquance, les problèmes de tranquillité publique et résidentielle en assurant notamment une présence de proximité</p> <p>3.2 Améliorer les rapports Police / population</p> <p>3.3 Etudier les conditions de mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée</p>	<p>6. Favoriser le bien-être et la santé mentale des habitants, et améliorer la prise en charge des conduites addictives</p> <p>6.1 Développer la formation des acteurs de proximité sur ces thématiques</p> <p>6.2 Soutenir les initiatives améliorant les prises en charges, notamment en santé mentale, en articulation avec le droit commun</p>	<p>8.2 Renforcer les actions de découverte des métiers et des entreprises par les jeunes des QPV</p> <p>8.3 Travailler à l'inclusivité des pratiques de recrutements des employeurs locaux en lien avec les dispositifs d'aide spécifiques</p>	<p>10.2 Veiller aux équilibres de mixité sociale au sein de l'habitat</p> <p>10.3 Améliorer l'habitat et le cadre de vie en visant une réduction du reste à charge des ménages</p>
<p>4. Promouvoir les initiatives citoyennes, solidaires et la vie associative, notamment en direction de la jeunesse</p> <p>4.1 Promouvoir, accompagner les talents issus des QPV</p> <p>4.2 Enrichir les parcours citoyens, en s'appuyant sur les ressources du territoire et en promouvant l'égalité femme/ homme et les valeurs de la République</p> <p>4.3 Favoriser les échanges entre générations, et l'interconnaissance des acteurs locaux</p>	<p>6.3 Etudier les conditions de mise en œuvre d'un Espace Santé Jeune et/ ou d'un point d'écoute Jeune</p>		

EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE

1. Eléments de diagnostic.

1.1 La situation des habitants

- **Des niveaux scolaires en amélioration des collèges mais qui restent fragiles.**

Le Collège A. MALRAUX (REP +) et G. DENAIN (REP), qui accueillent les enfants des QPV, ont des résultats aux brevets qui correspondent « aux résultats attendus » (pour la collège G .Denain) et qui sont « supérieurs aux attendus » (pour Malraux), avec des résultats scolaire en progression au niveau du collège A. MALRAUX.

Néanmoins, les notes aux épreuves écrites du brevet démontrent des fragilités de niveau (note moyenne à l'écrit de moins de 10/20).

Au niveau des lycées professionnels Charles de Gaulle et M Grenet, les taux d'accès de la seconde au bac sont faibles (51 et 56%) tout comme le taux de réussite au bac (70 à 72%) (2022).

- **Le niveau de jeunes ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (NEET) reste à des niveaux élevés même si une baisse peut être notée sur deux des trois quartiers.**

LIBGEO	NEETs (2017-2018)	NEETs (2020-2021)
Vivier Corax	32,5%	34,5%
Clos Des Roses	42%	35,5%
La Victoire	36,7%	31,9%
<i>EPCI</i>	<i>18%</i>	<i>15,9%</i>

A noter qu'en 2019, la moyenne des NEETS dans les QPV au niveau national était de 27,5% (source ONPV), au regard du dynamisme de son bassin d'emploi, la proportion des NEETS des QPV de Compiègne pourrait être inférieure.

Au-delà des résultats scolaires, les acteurs du territoire et les habitants, relèvent :

- **Des cheffes de familles monoparentales, nombreuses (plutôt des femmes)**, une partie d'entre elles font face à des difficultés dans l'éducation de leurs enfants, d'autant lorsque la monoparentalité se conjugue avec des situations de pauvreté, de difficultés de maîtrise de la langue française, de problèmes de santé physique ou mentale (chez le parent ou l'enfant)
- **Une jeunesse plurielle :**
 - Des jeunes qui réussissent, discrets, pouvant être davantage valorisés (cf. Soirée des talents), mais connus dans le quartier par les habitants.
 - Des jeunes en situation de fragilité temporaire ou d'interrogation sur leur avenir (en termes de scolarité, d'insertion...) mais qui restent en lien avec les institutions/ associations (associations sportives, associations de quartier, service jeunesse...), les quartiers du Clos des Roses et de la Victoire semblent mieux dotées en structure que Vivier Corax,
 - Des jeunes qui manquent de cadre, auteurs d'incivilités voire d'actes de délinquance.

Si la jeunesse des QPV de Compiègne n'est pas monolithique, encore trop d'adolescents et de jeunes sont en situation d'échec scolaire et/ ou professionnelle de décrochage scolaire ou sociale. Par ailleurs, si les jeunes des QPV ont de véritables potentiels, au-delà de la question scolaire et professionnelle, ce potentiel ne s'exprime pas toujours, dans sa pleine mesure, confronté à différentes barrières aussi bien symboliques que matérielles.

De nombreuses actions existent dans le cadre de différents dispositifs (Cité éducative, CLAS, CLEA, stage multi sports, ...), en lien avec le Projet Éducatif Territorial. Un travail de médiation est ainsi engagé en lien avec les établissements scolaires et établissements culturels et sportifs.

- **Le vivre ensemble**

Les ressources et les dynamiques semblent différentes d'un quartier à l'autre. Si le Clos des Roses et la Victoire disposent d'espaces, de structures, d'un tissu associatif qui permet de faire vivre les quartiers, de proposer des activités éducatives, de loisirs, de solidarités régulières aux habitants, de diffuser de l'information sur ce qui se passe dans le quartier ou en en centre-ville. Les acteurs susceptibles de réaliser ce travail sont moins présents sur Vivier Corax.

Quels que soient les quartiers le vivre ensemble s'entend le plus souvent à l'échelle du quartier, à l'échelle inter quartier, le vivre ensemble reste une problématique à investir.

1.2 Les ressources, les avancées

Durant le précédent contrat de ville, le champ de l'éducation a été massivement investi par la Ville de Compiègne et ses partenaires de la Politique de la Ville.

- **Le déploiement de nouvelles actions structurantes : des dynamiques à poursuivre**

Ainsi sans être exhaustifs, peuvent être évoqués le déploiement de nouveaux dispositifs, de nouvelles ressources qui viennent compléter le travail éducatif réalisé par l'Éducation Nationale, les parents, les associations sportives et culturelles tels que :

- **la Plateforme de Réussite Éducative (CCAS)** : Depuis sa création, la PRE est montée en charge en accueillant actuellement 245 enfants issus des QPV. Avec la mobilisation de psychologues, orthophonistes, diététiciens, art thérapeute, psychomotricien, éducateur spécialisé, c'est ainsi un suivi adapté aux problématiques des enfants et des familles qui est mis en œuvre, en complémentarité des dispositifs de droit commun.
- **la Maison des Parents** : En lien étroit avec la PRE qui avait initialement développés un fort axe parentalité, cette structure créée en 2020 suite à un diagnostic auprès de la population et des partenaires, a accueillis en 2023, 150 familles dont plus de 80% issus des QPV.
- **Les vacances apprenantes (Ville de Compiègne)** : Suite à la crise sanitaire et au confinement, dans le cadre des quartiers solidaires, ont été mis en œuvre les vacances apprenantes. Ainsi, durant les vacances scolaires, les matins, 150 enfants issus des QPV bénéficient de soutien scolaire, et d'activités pédagogiques les après-midis. Sollicités par les parents, et évalués positivement par l'Education National (moins de difficultés à reprendre

les apprentissages). Ce dispositif a pu se poursuivre par la suite grâce aux financements de la Cité Educative pour le secteur REP+ et à l'appel à projet Politique de la Ville (REP).

- **Le Médiateur à l'Ecole (AMI)** : Cette action déployée au sein du collège A. MALRAUX, et au niveau du groupe scolaire Pompidou (REP+) a permis d'impacter les élèves et les enfants ainsi que leurs parents. Les impacts ont été positifs tant sur le climat scolaire, que sur l'implication des parents sur la scolarité des enfants.

➤ **En lien avec des dispositifs connexes à la Politiques de la Ville**

- La Réhabilitation du groupe scolaire Faroux et construction d'une cantine avec une cuisine de production des repas (en lien avec l'ANRU) : Ce programme ambitieux (plus de 8 M HT) vise à permettre une meilleure qualité de vie pour les 370 élèves, favoriser leurs apprentissages, à être plus vertueux sur l'aspect environnemental, et à favoriser l'attractivité du quartier.
- La Rénovation du centre Anne Marie Vivé, effectué en 2021 (en lien avec l'ANRU) a permis un meilleur accueil des enfants et du public, (cloison modulable, amélioration acoustique, rénovation globale, ajout de bureaux...) pour un montant de 770 000€ HT.
- La Cité Educative qui a permis de renforcer en matière de parentalité, de suivi personnalisé (PRE), de proposer des activités régulières dans les établissements scolaires concernés (exemple : Cambridge Assesment, Classe orchestre, création autour d'une exposition photo, classe théâtre, séjour en Autriche, Défis Box au Collège...), d'amplifier les activités éducatives hors temps scolaire (exemple : soutien scolaire renforcé, activités sportives et culturelles durant les vacances scolaires). En 2023 c'est plus de 30 actions financées, pour près de 6000 compiégnois concernés (enfants majoritairement et parents). Outre les actions déployées, la Cité Educative a renforcé la coordination des acteurs éducatifs intervenant dans les établissements scolaires et les quartiers concernés avec des actions concertées sur le temps scolaire et extrascolaire, dans le cadre de la continuité éducative

➤ **En articulation avec la mobilisation du droit commun :**

Au-delà de ces dispositifs, on pourra noter la mobilisation du droit commun sur la période précédente.

On peut citer la labellisation des écoles E3D, favorisant le développement durable (déploiement de Carrés potages, verdissement de cours de récréation) ou celles labellisées Génération 2024 en lien avec les Jeux Olympiques (Robida et P. LEBESGUE), ou bénéficiant de programme culturels spécifiques (CHAM à Robida, CLEA...) .

On pourrait aussi souligner la mobilisation du dispositif CLAS (CAF) dans l'ensemble des QPV, permettant de renforcer l'accompagnement à la scolarité. De même, l'obtention de l'agrément Centre Social par la CAF du centre Anne Marie Vivé en 2022, a permis de développer un axe « famille » avec le recrutement d'un référent dédié.

2. Les défis à relever et actions à engager

La ville et l'agglomération de Compiègne ont mené un travail de fonds pour structurer des réponses adaptées aux difficultés des parents, des enfants des différents QPV en complément du travail mené par les acteurs de la ville et de l'agglomération au titre de leurs politiques générales ou au titre de la politique de la ville.

De nombreux défis restent néanmoins à relever. Dans le cadre du prochain contrat de ville, la priorité sera donnée aux objectifs stratégiques suivants :

1. Assurer la Réussite Educative dans les QPV
2. Renforcer le soutien à la parentalité, en confortant les familles, notamment monoparentales, dans leur fonction éducative
3. Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes de délinquance
4. Promouvoir les initiatives citoyennes, solidaires et la vie associative, notamment en direction de la jeunesse

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°1**

ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE DANS LES QPV

Objectif opérationnel	1.1 Poursuivre le travail d'accompagnement à la scolarité en veillant à la continuité éducative, et lutter contre le décrochage scolaire
Résultats attendus	Réduction de l'écart du taux de réussite au brevet et au baccalauréat Réduction de la part d'élèves décrocheurs et des NEETS
Acteurs	Education Nationale (Etablissement scolaire, CIO...) Ville (Pole Jeunesse, Centres sociaux) et CCAS (PRE, MDP) Conseil Départemental Conseil Régional Sous-Préfecture Associations locales
Indicateurs de suivi	Taux de Réussite au Brevet et au Baccalauréat Fréquentation des activités proposées sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- **Projet Educatif du Territoire (PEDT) et Projet Parentalité du Territoire**
- **Cité Educative** : intégrant un axe fort sur la continuité éducative et le renforcement du continuum des apprentissages
- Dédoublage des classes et dispositifs renforcés de l'Education Nationale, dans le cadre des **Réseaux d'Education Prioritaires (REP et REP+)**.
- **Cordées de la Réussite** en lien avec les Grandes Ecoles (UTC et ESCOM à)
- **Soutien scolaire et accompagnement à la scolarité** proposés par la Ville et l'Education Nationale (en articulation) pour l'ensemble des élèves des QPV sur l'ensemble de leur parcours (élémentaire, collège, lycée) via la mobilisation de financement de droit commun ou spécifique (CAF, ANCT...).
- **3 classes avec la scolarisation des moins de 3 ans.**
- **Cellule de lutte contre le décrochage scolaire (Ville/ Etat) et de suivi des jeunes non affecté après la 3^{ème} (CIO)**
- **Dispositifs d'accueil des exclus (Ville/ EN)**
- **Médiateurs à l'école (AMI)**
- **Plateforme de Réussite Educative (CCAS)**

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE DANS LES QPV

Objectif opérationnel

1.2 Renforcer l'accès à la démocratisation de la Culture

Un meilleur accès aux ressources culturelles proposées sur le compiégnois et au-delà

Résultats attendus

Un accès à des pratiques culturelles diversifiées pour les habitants, les jeunes et leur famille

Acteurs

Agglomération et villes (services municipaux, établissements culturels)

Education Nationale

Associations culturelles

DRAC

Conseil régional

Conseil départemental

Le château de Compiègne

Indicateurs de suivi

Taux de fréquentation des équipements culturels selon les origines des publics (quartiers du Compiégnois)

Nombre de manifestations culturelles intégrant des actions en direction des habitants dans les quartiers prioritaires

Question évaluative : comment les habitants s'approprient et bénéficient de l'offre culturelle proposée sur le compiégnois ?

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Projet Educatif du Territoire (PEDT) et Projet Parentalité du Territoire
- **Cité Educative** concernant l'axe relatif à l'ouverture des possibles (ex : biblio d'ados)
- **Journée du patrimoine / médiations culturelles au sein des établissements culturels du compiégnois**
- **CHAM/ CLEA,**
- **3 classes avec la scolarisation des moins de 3 ans.**
- Proposer des démarches de médiation culturelle permettant de faire le lien avec les lieux, les événements, les apprentissages culturels accessibles sur les QPV, la ville et l'agglomération, en adaptant l'offre culturelle

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE DANS LES QPV

Objectif opérationnel

1.3 Promouvoir l'accès aux pratiques et disciplines sportives encadrées

Augmentation de la fréquentation des équipements sportifs par les habitants des quartiers prioritaires

Résultats attendus

Augmentation de la part des habitants des quartiers ainsi que des filles dans les associations sportives

Augmentation des inscriptions des habitants des quartiers prioritaires dans les clubs sportifs

Acteurs

Agglomération et Ville (services des sports, Centres sociaux)

Office des Sports de l'ARC (OSARC)

Associations sportives

Agence Nationale du Sport

Conseil régional

Conseil départemental

Indicateurs de suivi

Nombre de manifestations sportives dans les quartiers prioritaires

Taux de fréquentation des équipements et clubs sportifs selon les origines des publics (quartiers du Compiégnois)

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Nombreux équipements sportifs au sein de la Ville en accès libre, ou via les clubs sportifs (Label « Compiègne Ville Active et Sportive »)
- Intervention des clubs au sein des établissements scolaires, avec des partenariats historiques (ex : Club d'aviron et collège F. DENAIN, Club de Boxe et collège A. MALRAUX)
- Dispositif « Eté des jeunes » / Quartiers d'été
- Poursuite et renforcement des actions de découverte en pied d'immeuble, et mobilisation pour lever les freins aux inscriptions (prise en charge financière de la licence par exemple).

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°2**

**RENFORCER LE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN CONFORTANT
LES FAMILLES DANS LEUR FONCTION EDUCATIVE**

Objectif opérationnel

2.1 Renforcer la Maison des Parents et l'axe Famille du Centre social

Résultats attendus

Une meilleure identification et un meilleur recours par les parents aux ressources et structures du territoire intervenant dans le champ du soutien à la parentalité, en fonction des problématiques identifiées

Une implication renforcée des parents dans la réussite éducative des enfants
Amélioration du dialogue entre les parents et les acteurs sociaux et l'Education Nationale

Acteurs

Education Nationale (établissements scolaires)
Ville (centres municipaux, établissements culturels)
Conseil départemental
Conseil régional
CAF
Associations
Prévention spécialisée

Indicateurs de suivi

Evolution de la fréquentation des actions parentalités dans chaque QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Dispositif Ville : Projet Educatif du Territoire de Compiègne (2015)
- Dispositif CAF : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS) avec la participation des parents (rencontres régulières)
- Conseil Départemental de l'Oise via notamment la PMI
- Association Grandir Ensemble avec actions « Lire avec bébé », présente dans les bibliothèques de Compiègne et à Compiègne Plage, différents Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dans le Centre social dans les différents QPV
- Soutien des associations/ initiatives des Parents d'élèves des QPV de la Ville
- Associations qui effectuent de l'Aide aux parents en lien avec le soutien à la scolarité (AMI, CRL, Cap Réussite...)
- Médiation, animation sur l'ensemble des QPV avec la mise en place renforcée d'activités familiales afin d'orienter les familles vers les ressources du territoire. Un travail de montée en qualification des animateurs sociaux du centre social pourra être poursuivi.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°2**

**RENFORCER LE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN CONFORTANT
LES FAMILLES DANS LEUR FONCTION EDUCATIVE**

Objectif opérationnel

2.2 Développer les initiatives sur les thématiques « adolescence et parentalité »

Résultats attendus

Amélioration du dialogue parents/ enfants/ acteurs sociaux afin de favoriser la réussite éducative des adolescents

Acteurs

Education Nationale (établissements scolaires)
Ville (centres municipaux, établissements culturels)
Conseil départemental
Conseil régional
CAF
Associations
Prévention spécialisée
ARS

Indicateurs de suivi

Evolution de la fréquentation des actions parentalités dans chaque QPV à destination des adolescents et pré adolescents

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Dispositif Ville : Projet Educatif du Territoire de Compiègne (2015)
- Dispositif CAF : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Initiative de la Maison des Parents (exemple en 2023 : Mallette des parents, atelier des parents, conférences thématiques « parler pour que les ados écoutent, écouter pour que les ados parlent »
- « frères et sœurs sans rivalités »...) à poursuivre et à renforcer notamment sur les ados

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°3**

**GARANTIR LA TRANQUILITE PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LES
PHENOMENES DE DELINQUANCE**

Objectif opérationnel	3.1 Optimiser la coordination des acteurs en réduisant les phénomènes de délinquance, les problèmes de tranquillité et résidentielle en assurant notamment une présence de proximité
Résultats attendus	Réduction des nuisances générées par le trafic de stupéfiants dans les quartiers prioritaires
Acteurs	Police Nationale ARC (CISPD) Ville, dont police municipale Acteurs sociaux Protection Judiciaire de la Jeunesse Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes suivis et accueillis dans les dispositifs

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

CISPD (ARC)
Cellule/ réunion ad hoc sur des sujets spécifiques
Convention relative à l'Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties concernant les bailleurs sociaux (OPAC, Clésence) via notamment les dispositifs de Sécurisation/ vidéo protection, mais aussi du renforcement des personnels de proximité
Médiation Urbaine
Délégué Police Population (Permanence au sein des QPV)

Pistes d'action :

Développement d'une Maison de la Justice et du droit, dans la continuité des permanences citoyennes
Poursuite et développement de la présence de la Police Municipale (stand sur les Marchés, dans les cantines...)
Renforcement de la présence de permanences des gardiens/ permanences administratives au sein des QPV
Renforcement des instances de coordination PN/ Ville/ Bailleurs sur les questions de sécurité et tranquillité publique/ résidentielle
Poursuite du développement du système de vidéo protection

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°3**

**GARANTIR LA TRANQUILITE PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LES
PHENOMENES DE DELINQUANCE**

Objectif opérationnel

3.2 Améliorer les Rapports Police/ Population

Résultats attendus

Réduction des nuisances générées par le trafic de stupéfiants dans les quartiers prioritaires

Mobilisation des habitants sur les questions de sécurité et tranquillité publique/ résidentielle

Acteurs

Police Nationale
ARC (CISPD)
Ville, dont police municipale
Acteurs sociaux
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Indicateurs de suivi

Nombre de jeunes suivis et accueillis dans les dispositifs

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

CISPD (ARC) via des actions d'animation/ de prévention en matière de sécurité
Ville :

- déploiement d'initiatives telles que « Stop Rodéo »
- Renforcement de la présence de la Police Municipale (sur le temps de restauration scolaire avec les élèves, sur les marchés avec les habitants...)
- Organisation du Proxi Raid (action de découverte des métiers de l'uniforme dans les QPV)

Police Nationale :

- Délégué Police Population (Permanence au sein des QPV)
- Présence d'un représentant de la Police Nationale lors des réunions de quartier
- Intervention dans les établissements scolaires (planning établi par année)
- Convention relative à l'Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties concernant les bailleurs sociaux (OPAC, Clésence) via notamment les dispositifs de Sécurisation/ vidéo protection, mais aussi du renforcement des personnels de proximité

Pistes d'action :

Développement d'une Maison de la Justice et du droit, dans la continuité des permanences citoyennes
Poursuite et développement de la présence de la Police Municipale (stand sur les Marchés, dans les cantines...)

Renforcement de la présence de permanences des gardiens/ permanences administratives au sein des QPV

Mise en œuvre de programmes communs avec les pompiers, les établissements scolaires et les centres d'animation

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°3**

**GARANTIR LA TRANQUILITE PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LES
PHENOMENES DE DELINQUANCE**

Objectif opérationnel	3.3 Etudier les conditions de mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée
Résultats attendus	Réduction des phénomènes de délinquances auprès des jeunes via une intervention en termes de prévention primaire (éviter l'entrée des jeunes en délinquance) et secondaire (jeunes entrés récemment en délinquance)
Acteurs	Conseil Départemental Ville notamment Pole Jeunesse, Centre social, MDP Etablissements scolaires Police Nationale Associations de proximité, associations sportives ARC (CISPD) Ville, dont police municipale Acteurs sociaux Protection Judiciaire de la Jeunesse
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes suivis et accueillis dans les dispositifs

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Suite à une double action de diagnostic sollicité par le Conseil départemental en 2021, et à une action d'expérimentation d'une équipe de prévention spécialisée au Clos des Roses, il apparaît pertinent de mettre en place une équipe de prévention spécialisée qui interviendrait auprès d'un public de collégiens notamment, et de 16-18 ans sur les 3 QPV et le square de l'écharde.

- Déployer une équipe de prévention spécialisée (**compétence du Département dans le cadre de la protection de l'enfance**) en capacité de repérer, informer, accompagner les adolescents, les jeunes et leurs familles dans des parcours éducatifs et/ou la résolution de leurs difficultés ponctuelles.

Il s'agira de mieux mailler l'intervention auprès des jeunes en fragilités, tout en mobilisant les familles et les partenaires sociaux.

Cette intervention pourrait être complémentaire de celle du déploiement à venir d'un accueil « jeunes » au sein des QPV durant les vacances scolaires et mercredi éventuellement afin d'inscrire les jeunes sur des activités ludiques et pédagogiques.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4

PROMOUVOIR LES INITIATIVES CITOYENNES, SOLIDAIRES ET LA VIE ASSOCIATIVE, NOTAMMENT EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Objectif opérationnel

4.1 Promouvoir, accompagner les talents issus des QPV

Résultats attendus

Renforcer la réussite sociale des habitants issus des QPV et notamment avec un focus envers la jeunesse

Acteurs

Ville et CCAS : PRE, Maison des parents, Centre social, Pole Jeunesse
Éducation Nationale
Conseil Départemental
Associations
Acteurs économiques

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de promotion/ d'accompagnement des talents issus des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Renforcer les actions existantes telles que la soirée des talents
- Coaching/ échange d'expérience (telle que le dispositif l'ouvre boîte)
- Forum découverte des métiers organisés par le collège/ lycée avec la présence des anciens élèves dans la vie active
- Renforcement du Travail avec les associations culturelles/ artistiques et sportives concernant l'identification/ l'accompagnement des talents notamment des jeunes
- **Utiliser des événements, des actions à forte visibilité** (fête de la science par exemple), comme **supports de programmation d'actions éducatives** tout au long de l'année. Ces actions apportent de nouvelles ressources aux adolescents et jeunes du quartier, elles doivent également **s'appuyer sur les jeunes**. Des actions de médiation sont déjà à l'œuvre (service jeunesse, centre social...), il s'agira de les amplifier et de leur donner davantage de régularité.
- Organisation de séances de sensibilisation et d'information destinées aux parents et aux habitants des QPV, des associations de quartier
- Mise en place de rencontres ou de témoignages de personnes (Role model) ayant « réussi » professionnellement malgré les obstacles, afin d'inspirer et de motiver les demandeurs d'emploi
- Mettre en place des « Team Building » pour que des jeunes puissent donner des conseils à d'autres jeunes

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4

PROMOUVOIR LES INITIATIVES CITOYENNES, SOLIDAIRES ET LA VIE ASSOCIATIVE, NOTAMMENT EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Objectif opérationnel

4.2 Enrichir les parcours citoyens, en s'appuyant sur les ressources du territoire et en promouvant l'égalité femme/ homme et les valeurs de la République

Une meilleure compréhension et adhésion aux valeurs républicaines, à la laïcité, la citoyenneté, de la culture de l'engagement et de la lutte contre toutes les formes de discrimination

Résultats attendus

Lutter contre les sentiments de relégation rencontrés par une partie de la population, notamment de la jeunesse

Acteurs

Ville et CCAS : PRE, Maison des parents, Centre social, Pole Jeunesse
Éducation Nationale
Conseil Départemental
Associations et acteurs économiques et sociaux

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions développés sur l'axe citoyenneté / Nombre de jeunes impliqués

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Enrichir les parcours d'inclusion citoyenne, pour les adolescents en rupture, en particulier les jeunes sanctionnés par une exclusion (scolaire) temporaire, en expérimentant de nouvelles activités d'utilité publique (pompiers, police municipale, ONF, SMDO,...).
- Développer un axe fort d'animation social, éducatif et citoyenne en direction des adolescents en s'appuyant sur le travail déjà engagé par le pôle jeunesse (accueil de loisirs spécifiques sur La Victoire, chantiers solidaires...)
- Utiliser des événements, des actions à forte visibilité, comme supports de programmation d'actions éducatives tout au long de l'année. Ces actions apportent de nouvelles ressources aux adolescents et jeunes du quartier, elles doivent également s'appuyer sur les jeunes.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4

PROMOUVOIR LES INITIATIVES CITOYENNES, SOLIDAIRES ET LA VIE ASSOCIATIVE, NOTAMMENT EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Objectif opérationnel

4.3 Favoriser les échanges entre générations, et l'interconnaissance des acteurs locaux

Résultats attendus

Une complémentarité entre les acteurs sociaux, et un vivre ensemble conforté au sein des QPV marqué par une forte jeunesse, mais avec des anciens présents et impliqués

Acteurs

Ville et CCAS : PRE, Maison des parents, Centre social, Pole Jeunesse
Éducation Nationale
Conseil Départemental
Associations de proximité
Education Nationale
Bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions visant à favoriser le lien social et le vivre ensemble dans l'intergénérationnel

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Fête de quartier, Fête des voisins, Compiègne Plage) à poursuivre et développer avec la co-organisation des habitants et acteurs sociaux

Résidence intergénérationnelle à venir aux Musiciens

Actions associatives portées par les habitants des QPV visant à renforcer la solidarité la convivialité via le Fond d'initiative Local par exemple

Coordination et gouvernance

Education et Vivre Ensemble

Renforcer les capacités d'intervention au sein de la communauté éducative en poursuivant les dynamiques coopératives engagées.

Un travail partenarial a été développé dans le cadre du Précédent Contrat de Ville. La Cité Educative depuis 2022, a permis de développer de manière accrue des ressources, des modalités de travail qui permettent d'accompagner les enfants et les adolescents dans des parcours de réussite scolaire. Cette réussite est le fruit de :

- un travail partenarial renforcé qui a permis de créer des synergies (en et hors temps scolaire),
- une ingénierie de projets qui a permis de développer et de déployer des actions éducatives diversifiées et de qualité
- une mise en cohérence des interventions éducatives (Temps scolaire / périscolaire/ extrascolaire).

Pour autant des pistes ont été identifiées, pour aller plus loin dans les réflexions pour valoriser les réussites, identifier des axes de progression ou de nouveaux axes de travail.

Modalités et pistes d'action

- Animer avec les partenaires des groupes thématiques permettant de dégager collectivement des axes de travail, permettant d'affiner la programmation d'actions de la cité éducative / contrat de ville (avril)
- Valoriser le travail réalisé annuellement et les partenariats engagés
- Associer la cité éducative dans une réflexion plus globale (échelle Ville, échelle projets d'établissements) pour gagner en cohérence de projet et poursuivre le travail de mise en cohérence des différents temps de l'enfant.
- Animer des petits déjeuners des partenaires autour d'objets travail précis (sujets d'actualité, de préoccupation, bonnes pratiques à essayer...).
- Élargir la Cité Educative, en intégrant de nouveaux établissements scolaires notamment l'école Faroux (à proximité de de l'école Lebesgue et concernée par l'ANRU2).

Valeurs ajoutées attendues :

- Poursuivre et amplifier le travail de structuration partenarial et gagner en cohérence d'intervention éducative sur les différents temps de l'enfant et des jeunes.
- Tendre vers une politique éducative intégrée en direction des QPV.
- Rendre compte du travail engagé, des effets produits, des bonnes pratiques et du travail restant à réaliser.

SANTE

La situation actuelle

La situation des habitants des QPV

Concernant l'accès aux soins, les données sont disponibles à l'échelle de la ville et non des QPV. L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) pointe une situation proche de la moyenne française quant à la présence de médecins généralistes mais moins bonne que dans les Hauts de France. Il indique aussi un déficit d'infirmiers qui semble relativement important, et une présence de dentiste tout à fait suffisante.

Sur les questions de santé, la ville de Compiègne intervient dans les QPV essentiellement via un travail de médiation, il y a une Adulte Relais Médiatrice de Santé portée par l'Association de Médiation Culturelle.

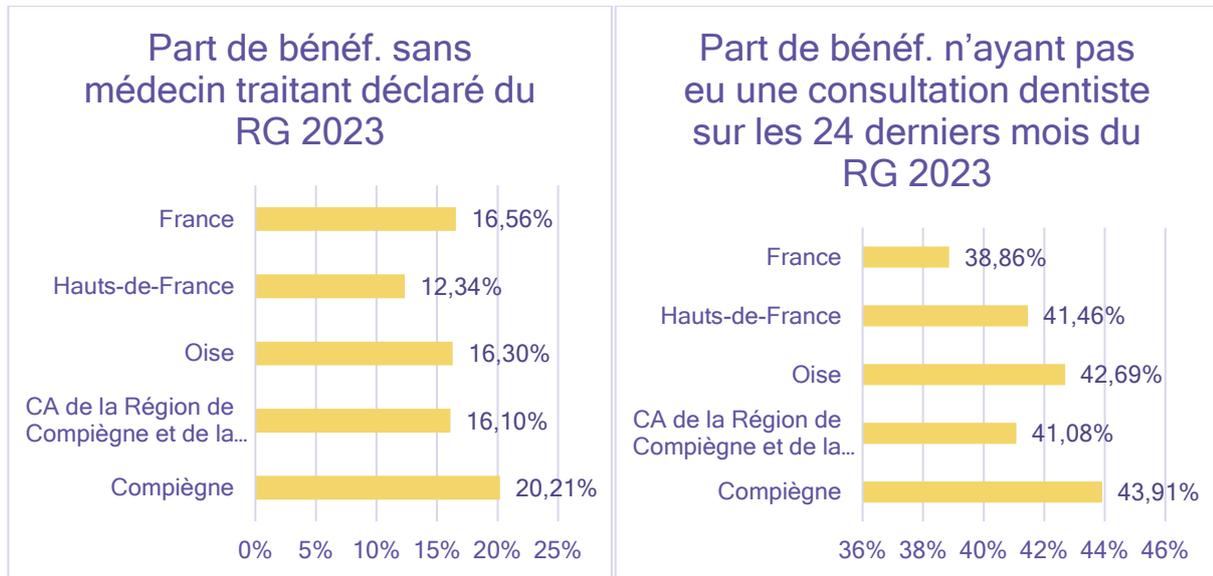
Un Conseil Local de Santé Mentale à l'échelle de l'ARC existe. Il travaille sur la coordination d'actions, et organise des événements aux professionnels et aux publics sur les questions de santé/bien être.

Il est également intéressant de noter que pour faire face aux manques de professionnels de soin sur le territoire, l'ARC a mis en place un dispositif de soutien à l'installation de professionnels de soins qui profiterait évidemment à l'ensemble des habitants de l'agglomération dont les habitants des QPV, même s'ils ne sont pas spécifiquement ciblés. Une CPTS est par ailleurs active sur le territoire et contribue à fluidifier les parcours de soin et à lever certains freins à l'accès aux soins.

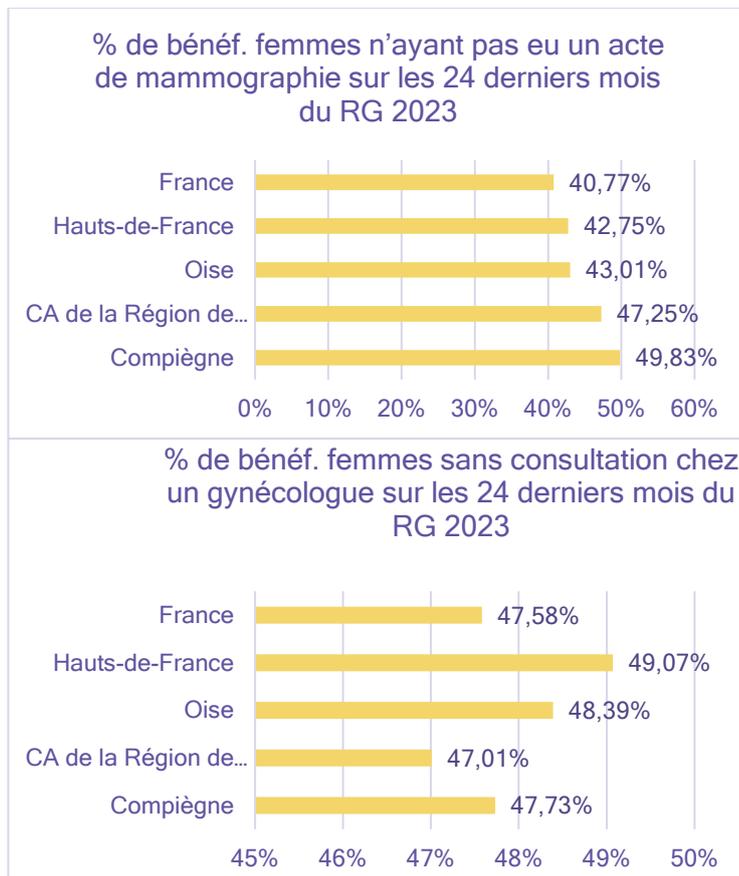
L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée sur Compiègne et l'ARC

	Médecins généralistes	Infirmiers	Chirurgiens-dentistes
<i>Compiègne</i>	3,6	92,6	66,5
<i>CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne</i>	3,8	99,2	62,3
<i>Oise</i>	3,1	102,1	41,5
<i>Hauts-de-France</i>	4,3	178	49,6
<i>France</i>	3,8	156,1	59,9
<i>Grille de lecture</i>	Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Compiègne ont accès en moyenne à 3,6 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant.	Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Compiègne ont accès en moyenne à 92,6 ETP d'infirmières pour 100 000 habitants.	Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Compiègne ont accès en moyenne à 66,5 ETP d'infirmières pour 100 000 habitants.

Actuellement, la part des personnes sans médecins traitants ou n'ayant pas consultés de dentistes au cours des 24 derniers mois, est au-dessus des moyennes régionales et nationales. Au-delà de la structure de l'offre de soin, la difficulté d'accès aux soins, dentistes entre autres, est liée à différents facteurs : facteurs économiques et sociaux, discriminations, place de la santé dans les préoccupations des personnes...



Concernant la prévention, des données récentes montrent une couverture vaccinale (Grippe), dans la moyenne nationale, c'est également le cas des consultations en gynécologie. A contrario, les femmes du territoire bénéficient moins souvent d'actes de mammographie.



Si ces données concernent l'ARC et la commune de Compiègne, au regard des données nationales sur la santé dans les QPV (voir encadré) et des difficultés sociales de leurs habitants, l'hypothèse que les difficultés évoquées soit amplifiées dans les QPV est tout à fait plausible.

Quelques données nationales

Rapport 2019, ANCT - ONPV.

Une santé dégradée : « Un peu plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins qu'au sein des autres quartiers des unités urbaines englobantes. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations. »

Une surreprésentation de pathologies et de cas de surpoids : « Plus de la moitié de la population y est en surpoids, en particulier les femmes, et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée. Par ailleurs, ils expriment plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle. »

Les renoncements aux soins et l'impact des contraintes socio-économiques : « En quartier prioritaire, 40% des personnes (contre 26% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée. » « Le renoncement aux soins dentaires pour raisons financières est particulièrement élevé en quartier prioritaire. [...] C'est également le cas pour les soins optiques, où le renoncement est deux fois plus élevé en quartier prioritaire »

Une autre étude réalisée sur les QPV du Grand Est sur 32 QPV (Regroupant 46% des habitants des QPV : QPV de Strasbourg, Reims, Colmar, Metz, Mulhouse, Illzach) révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à 67% à celle de la région.

Pour finir les ateliers habitants et partenaires ont fait ressortir quelques préoccupations des habitants en matière de santé :

- Un manque de professionnels de santé,
- Des discriminations par certains professionnels de santé vis-à-vis des patients bénéficiaires de la C2S
- L'observation d'une amplification des problèmes de santé mentale : Compétences psychosociales, tendance au repli et à l'isolement face à la démultiplication des difficultés sociales, éducatives... Ces observations concernent à la fois, les jeunes et les adultes.
- Des comportements addictifs, notamment aux substances psychoactives qui semblent progresser et se diversifier (alcool, haschich, mais aussi nouvelles drogues qui apparaissent régulièrement).

Les ressources/ les avancées

Dans le cadre, du précédent Contrat de Ville, on pourra noter une évolution dans le cadre de la création de différents dispositifs de Santé. On pourra noter citer les dispositifs ci-dessous.

➤ La Plateforme de Réussite Éducative : un axe santé/ accès aux soins important

Les familles accompagnées, résidant en quasi-totalité en QPV, dans le cadre de la plateforme de réussite éducative (PRE) peuvent être conseillées et orientées vers des professionnels de santé.

Le CMPP, le CMP l'ARS, l'hôpital de Compiègne, l'APF sont des partenaires de santé de la PRE.

Ainsi en 2023, sur 308 enfants, des suivis psychologiques (25%), orthophonistes, diététique, psychomotricité avec un suivi éventuel par la suite par le droit commun.

Grace à la Cité Educative, la PRE a ouvert en 2023 des créneaux supplémentaires pour les REP+ en psychomotricité, en psychologie et en diététique, 9 créneaux pour la psychomotricité et 8 pour la psychologie, elle a pu aussi organiser des stages en psychopédagogie et en orthopédagogie. La PRE note l'augmentation du nombre de prescriptions complexes avec souvent une demande de plusieurs prises en charge, la difficulté d'orienter vers le droit commun (les délais de prise en charge sont entre 20 et 24 mois), ainsi que celle pour certaines familles de trouver un médecin traitant.

➤ L'ARC intervient en faveur de l'installation des professionnels de santé

En 2022, l'ARC a mis en œuvre différents dispositifs d'aide à l'installation des professionnels de santé sur le territoire se traduisant par des aides au loyer professionnel, une bourse pour les internes, une aide à l'identification de locaux professionnels, et à l'installation des familles est aussi effectué. Un partenariat étroit avec la CPTS du territoire est à l'œuvre.

➤ La Création d'un Contrat Local de Santé Mentale

En 2022, Un coordinateur d'un Contrat Local de Santé Mentale a été recruté par l'ARC, en partenariat avec l'ARS. 35 institutions se sont mobilisées en tant signataire de ce CLSM.

Diverses interventions ont pu être mises en œuvre telles que :

- L'animation de cellules de veille en santé mentale
- L'animation de 5 groupes de travail (Soutien aux aidants, prévention des conduites addictives, Insertion et Santé mentale, Annuaire).
- Au-delà de ces temps de coordination, des animations à destination du grand public ont pu être mises en œuvre, ainsi que des temps de co-formation sur les thématiques de Santé Mentale.

Par ailleurs, des actions permettent de travailler directement sur la santé ou sur les déterminants de santé (activité physique, alimentation, cadre de vie). Elles sont déployées dans le cadre de la Plateforme de Réussite Educative, de la cité éducative, des projets de renouvellement urbains et ou de politiques de droit commun (travail sur la cantine scolaire, relais des campagnes de prévention nationales en santé). Ainsi,

- sur **la question de l'alimentation**, la ville s'engage dans la mise en place de cuisines scolaires en régie directe qui permettront de garantir dans les écoles en QPV, des repas plus qualitatifs (produits bio, frais, locaux...) à des coûts maîtrisés accessibles aux habitants des QPV.
- sur **la question du cadre de vie**, des projets de verdissement et d'aménagements de cours d'école ainsi que d'espaces verts dans les QPV continueront à être déployés et visent, entre autres à favoriser les activités physiques de plein air et favoriser les mobilités douces.

Les défis à relever et actions à mettre en œuvre

Le choix a été fait de ne pas inclure la question de l'offre de soins en tant que telle dans les « défis à relever », un travail étant mené au niveau de l'ARC en la matière.

Les défis ci-dessous pointent des objets de travail qui préoccupent les habitants et autour desquels des modalités d'interventions pourraient se déployer, sur la prévention santé, de manière générale, avec des focus sur certains publics.

De plus, en matière de santé mentale, comme sur de nombreux QPV, les professionnels constatent l'augmentation des situations de mal être, d'épuisement mentale, de dépression qui peuvent être passagères, s'inscrire dans la durée se traduire par des formes de retrait social (isolement) ou au contraire par des crises (tentatives de suicide, violences sur autrui...).

Des acteurs proposent aussi bien des actions (conseil, consultation de psychologue, sophrologie...), des prises en charge (psychologues, CMP, CMPP...) de la coordination d'acteurs, ou encore le prise en charge en urgence de situations graves (Urgence Médicale Oise...), néanmoins les délais d'attente peuvent s'avérer longs et l'accès à certaines structures est difficile.

Enfin, les addictions ont été évoqués comme un sujet central, qu'il s'agisse de substances psychoactives prioritairement ou de formes d'addictions plus récentes (écrans, réseaux sociaux...).

Le constat d'un développement et d'une plus grande précocité des addictions a été posé par les professionnels.

Le territoire dispose de quelques ressources : SATO Picardie, ODAC notamment, intervention de la Police Nationale en milieu scolaire concernant les produits psychoactifs.

Il reste néanmoins dans le cadre du contrat de ville de disposer d'une meilleure connaissance des enjeux et des spécificités des QPV et de bâtir un plan d'action ad hoc.

Ainsi, les objectifs stratégiques développés ici sont les suivants :

5. **Relayer et Promouvoir les actions de santé et de prévention en direction des différents publics des QPV**
6. **Favoriser le bien-être et la santé mentale des habitants, et améliorer la prise en charge des conduites addictives**

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°5**

**RELAYER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE SANTE ET DE
PREVENTION EN DIRECTION DES DIFFERENTS PUBLICS**

Objectif opérationnel

5.1 Développer des actions de sensibilisation via des outils pédagogiques adaptés

Un meilleur accès aux campagnes de prévention Santé auprès des différents publics
Un meilleur accès et une meilleure identification par les habitants des structures de santé du territoire

Résultats attendus

Une réduction des problématiques de santé des habitants

Acteurs

ARS
Ville
Conseil Départemental
CAF
CPAM
PMI
CPTS
Education Nationale
Associations locales (telles que l'AMI)

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de prévention santé développées dans les QPV et fréquentation

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Actions telles que la sensibilisation aux équilibres alimentaires dans les écoles (Petits déjeuners en REP+) menées par l'Education Nationale et la Ville, Actions de découverte des fruits pour avec les agriculteurs locaux (Association pays Compiégnois)

Conférence Santé à destination des familles, organisées par la Maison des Parents

Urgences Médecin Oise (installé en 2023)

Médiateur de Santé

Actions proposées :

- Formation des acteurs sociaux de proximité aux animations prévention santé pour en faire des relais pour les habitants.
- Déploiement d'actions de type « Café/santé » dans le cadre des démarches « allers vers »
- Former les habitants aux modes de production/ consommation alternatifs (jardinage/ maraichage, circuits courts, achats en vrac de produits bruts...).

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5	RELAYER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE SANTE ET DE PREVENTION EN DIRECTION DES DIFFERENTS PUBLICS
------------------------------------	--

Objectif opérationnel	5.2 Mettre en œuvre des actions de prévention santé à destination des publics jeunes notamment féminins
Résultats attendus	Réduction des phénomènes de grossesses précoces Un meilleur accès aux campagnes de prévention et une meilleure mobilisation par les habitantes du territoire des structures de santé
Acteurs	ARS Ville Conseil Départemental CAF CPAM PMI AMI CPTS Planning familial, CIDFF Education Nationale Associations locales
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de prévention santé développées dans les QPV et fréquentation

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)
--

Conférence Santé à destination des familles, organisées par la Maison des Parents

Médiatrices de santé

Bureau Information Jeunesse via le volet Santé

Actions de Santé « au féminin » dans les QPV développées pour Octobre Rose ou la journée des droits des femmes - activités sports adaptés mis en œuvre par un éducateur sportif

- Renforcer cet axe santé via des formations entre pairs, via des interventions auprès des adolescents sur le temps scolaire et hors scolaire

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°5**

**RELAYER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE SANTE ET DE
PREVENTION EN DIRECTION DES DIFFERENTS PUBLICS**

Objectif opérationnel

5.3 Développer des activités physiques adaptées et accessibles dans le cadre du sport/ santé

Résultats attendus

Réduction des problèmes de santé liés notamment à la sédentarité

Acteurs

CPTS
ARS
Ville
Département
CAF
CPAM
Associations sportives

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de sport/ santé développées à destination des habitants des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Conférence Santé à destination des familles, organisées par la Maison des Parents

Médiatrices de santé

Associations sportives agréées sport santé/ sport adapté

Maisons Sport santé du territoire

Educateurs sportifs de la Ville

Pistes d'actions

- Développement de temps d'activités physiques adaptés (en lien avec les clubs sportifs), et sensibilisation aux enjeux de nutrition
- Proposer des temps d'activités physiques et sportives sur les temps des pauses méridiennes aux enfants fréquentant la cantine.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°5**

**RELAYER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE SANTE ET DE
PREVENTION EN DIRECTION DES DIFFERENTS PUBLICS**

Objectif opérationnel	5.4 Renforcer l'accès aux droits en développant la médiation numérique
Résultats attendus	Fluidifier l'accès aux soins et éviter des situations de non recours aux soins
Acteurs	ARC : Cyberbase Ville Associations locales telles que l'AMI, le CRL, Cap Réussite, ... Bailleurs sociaux CPAM CPTS Département CAF
Indicateurs de suivi	Nombre de suivi démarches santé effectuées par les organismes sociaux

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Modalités et pistes d'action :

- Développer les démarches de médiation de santé et l'accès (autonome à moyen terme) aux bilans de santé (Creil), aux dépistages organisés de cancer...
- Aider les habitants dans leur démarches administratives, à créer leur compte AMELI, à faire des demandes de complémentaires santé solidaires... (Exemple : certains bailleurs se forment à Aidant Connect pour pouvoir venir en appui à leurs locataires dans leurs démarches numériques) en lien avec les cyberbases et les écrivains publics, les centres sociaux, les bibliothèques
- Mettre en place avec la CPAM, la MDPH, la MDS, la CAF des conventions permettant de faciliter les liens avec des acteurs de proximité en cas de situations de ruptures de Droit et débloquent les situations le plus rapidement possible.
- Faciliter l'accès aux pratiques de téléconsultation en lien avec les pharmacies de proximité

A noter : la CPTS peut jouer un rôle d'intermédiaire avec la CPAM pour accélérer le traitement des fiches CPAM : déclaration d'absence de médecin traitant, à titre d'exemple.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°5**

**RELAYER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE SANTE ET DE
PREVENTION EN DIRECTION DES DIFFERENTS PUBLICS**

Objectif opérationnel

5.5 Favoriser l'émergence d'un Atelier Santé Ville

Résultats attendus

Réduction des inégalités territoriales de santé en améliorant l'accès aux soins et la prévention santé

Acteurs

ARS
Ville
CPAM
Acteurs de Santé
Acteurs sociaux du territoire
Associations locales

Indicateurs de suivi

Suivi des différentes démarches visant à l'émergence de cet ASV (diagnostic de santé, groupes de travail...)

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

L'Atelier santé ville a pour but de participer à l'amélioration de l'état de santé des populations, et plus particulièrement envers les habitants des quartiers les plus défavorisés (Quartier Prioritaire de la Ville). Le dispositif vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en animant une dynamique locale promotrice de santé.

Les principales missions de l'Atelier Santé Ville :

- Identifier des problématiques de santé et les besoins des habitants
- Etablir un diagnostic local partagé
- Elaborer des programmes d'actions concertées
- Renforcer les compétences des acteurs locaux

La participation de l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) est orientée exclusivement en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle est destinée au financement de l'ingénierie du projet (cofinancement du poste de coordonnateur et élaboration du diagnostic local) et/ou au cofinancement d'actions initiées dans le cadre de l'atelier santé ville, notamment des actions de prévention et de promotion de la santé.

Des liens doivent être établis avec l'agence régionale de santé (ARS), y compris au plan financier.

ORIENTATION**STRATEGIQUE N°5****RELAYER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE SANTE ET DE PREVENTION EN DIRECTION DES DIFFERENTS PUBLICS****Objectif opérationnel****5.6 Renforcer l'information concernant les dispositifs existants dans la prise en charge du handicap ou des troubles du comportement****Résultats attendus**

Simplification du parcours des personnes en situation de handicap ou aidant de personnes en situation de handicap.

Acteurs

ARS
 Ville et CCAS
 CPAM
 Acteurs de Santé
 Acteurs sociaux du territoire
 Associations locales
 Département (MDPH)
 Plateforme aidants
 Établissements médico-sociaux (CMPP, IME, ESAT...),

Indicateurs de suivi

Retour qualitatif des parents concernant la prise en charge du handicap de leurs enfants, au sein des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Aide au montage des dossiers MDPH (PRE, Ecrivain public, MDS)

Développement de boîte à outils pour les parents à la Maison des Parents

Modalités et pistes d'action :

- Travail concernant les représentations du handicap à développer dans les écoles et centres sociaux, d'animation.
- Créer une coordination locale favorisant la prise en charge de situations de handicap, la coordination pourrait aborder à la fois des situations individuelles et travailler à des actions collectives (sensibilisation aux questions de handicap, information des publics sur leurs droits, déploiement d'actions innovantes...).
- Former les animateurs (ALSH, centre social...) de la ville intervenant dans les QPV, à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Organiser un forum annuel,, communiquer sur différentes formes de handicap.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6

FAVORISER LE BIEN ETRE ET LA SANTE MENTALE DES HABITANTS, ET AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES CONDUITES ADDICTIVES

Objectif opérationnel

6.1 Développer la formation des acteurs de proximité sur ces thématiques

Résultats attendus

Meilleure connaissance et identification des acteurs sociaux face aux problématiques de santé mentale et addiction

Amélioration de la prise en charge des publics

Acteurs

SATO

CMP/ CMPP

Ville et CCAS

ARS

Département - MDS, PMI

ARC - CLSM

CPTS

Indicateurs de suivi

Retour qualitatif des parents concernant la prise en charge du handicap de leurs enfants, au sein des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Intervention de la Police Nationale sur la prévention des addictions dans les établissements scolaires
- Formation, d'un référent qui intervient à l'école élémentaire à renforcer
- Dispositifs de lutte contre le harcèlement développés au sein des Etablissements scolaires
- Soutien psychologiques proposés par la Maison des Parents et la PRE en attendant une prise en charge par le droit commun
- Poursuivre la formation des acteurs aux premiers secours en santé mentale mis en œuvre par l'ARC et la Ville,
- Relayer un répertoire des acteurs de la santé mentale

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°6**

**FAVORISER LE BIEN ETRE ET LA SANTE MENTALE DES
HABITANTS, ET AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES
CONDUITES ADDICTIVES**

Objectif opérationnel

6.2 Soutenir les initiatives améliorant les prises en charges, notamment en santé mentale, en articulation avec le droit commun

Résultats attendus

Amélioration de la prise en charge des problématiques de santé mentale

Acteurs

SATO
CMP/ CMPP
Ville et CCAS
ARS
Département - MDS, PMI
ARC - CLSM
CPTS
Structures d'insertion
Association culturelles et sportives

Indicateurs de suivi

Nombre d'initiatives développées et fréquentation des habitants des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Soutien psychologiques proposés par la Maison des Parents et la PRE en attendant une prise en charge par le droit commun
- Proposer des événements (type salon / semaine du « bien-être ») dans les QPV via l'entrée « Bien-être »,
- Articulation avec les Maisons Sport santé du territoire

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°6**

**FAVORISER LE BIEN ETRE ET LA SANTE MENTALE DES
HABITANTS, ET AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES
CONDUITES ADDICTIVES**

Objectif opérationnel

6.3 Etudier les conditions de mise en œuvre d'un Espace Santé Jeune et/ ou d'un point Ecoute Jeune

Résultats attendus

Amélioration de la Santé des jeunes en intervenant sur la prise en charge et la prévention

Acteurs

SATO
CMP/ CMPP
Ville et CCAS
ARS
Département - MDS, PMI
ARC - CLSM
CPTS
Préfecture de l'Oise

Indicateurs de suivi

Retour qualitatif des parents concernant la prise en charge du handicap de leurs enfants, au sein des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune est un lieu d'écoute anonyme et gratuit pour les 12-25 ans. Il existe deux structures de ce type dans l'Oise à Creil et Beauvais.
- Un espace Santé Jeunes, est un lieu d'écoute, d'accompagnement et d'information santé destinés aux jeunes de 12 à 25 ans et de leurs parents.

Un travail avec les partenaires afin d'affiner les diagnostics, et les financements, pou aboutir au dispositif le plus adapté sur le territoire apparais pertinent dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, au vu des préoccupations des habitants et des partenaires sociaux.

Cela pourrait s'inscrire dans le cadre d'un travail mis en œuvre par un Contrat Local de Santé.

EMPLOI

La situation actuelle

La situation des habitants des QPV en matière d'emploi

Le travail en matière d'aller-vers, de formation et de médiation vers l'emploi est d'autant plus pertinent sur le bassin d'emploi du Compiégnois, que celui-ci est dynamique et propose des opportunités, même si les emplois créés tendent à être de plus en plus qualifiés.

Un territoire marqué par un dynamisme économique créateur d'emplois qualifiés

- L'ARC et de façon élargie le Pays Compiégnois constituent des moteurs économiques pour la Région avec la présence de nombreux grands groupes dans les secteurs tertiaires et industriels
- Les secteurs d'activité y sont diversifiés dans les secteurs tertiaires et industriels avec une forte présence de la logistique et le transport, du BTP (Eiffage, SPIE, Brézillon) et de la chimie, y compris la chimie du végétal, la pharmacie / cosmétique (Chanel, Unilever, Colgate, Bostik, Oléon, Arkéma, Merck, PIVERT...)
- Un tissu de grandes entreprises complété par un riche panel de PME et de startups et de centre de R&D (ETIA;..) et de formation orientés vers des emplois qualifiés

En résultent en termes d'emploi :

- Un fort niveau de **concentration de l'emploi** sur l'agglomération et en particulier sur la ville de Compiègne (173 emplois pour 100 habitants en 2014, et 176 en 2020)
- Un taux de **chômage moyen à l'échelle de la zone d'emploi en décroissance depuis 2013**, passant de 10,7% à 7,6% qui est nettement en dessous de la moyenne régionale (9,2% au T3 2023) et dans la moyenne départementale (7,3% au T3 2023)
- **Une transformation des emplois avec une montée en qualification** et des mutations liées aux évolutions technologiques et à la transition écologique / décarbonation des industries
- Des **offres d'emploi plus marquées par la place de l'intérim**, d'emplois aidés et d'apprentissage (46% à l'échelle de l'ARC en 2023 versus 27% à l'échelle de l'Oise - Données T3 2023, Data Emploi)
- Un poids des **chômeurs de longue durée** de 19%, soit 1270 personnes (moyenne régionale à 20%) et un poids du chômage jeune de 13% (910 personnes) en dessous de la moyenne départementale (15%) et régionale (16%)

Une demande d'emploi en nette baisse mais qui demeure élevée

Malgré un sur-chômage au sein des QPV, nous pouvons observer une **évolution positive de la demande d'emploi**.

	2021 (T2)	2023(T2)	Evolution	Evoluton %
Vivier Corax	458	426	-32	-7%
Clos Des Roses	533	468	-65	-12%
La Victoire	613	522	-91	-15%
TOTAL QPV	1604	1416	-188	-12%

Taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

	NEETS (2017-2018)	NEETS (2020-2021)
Vivier Corax	32,5%	34,5%
Clos Des Roses	42%	35,5%
La Victoire	36,7%	31,9%
EPCI	18%	15,9%

Part des allocataires monoparentaux

	Allocataires monoparents (2015)	Part des allocataires monoparents (2015)	Allocataires monoparents (2019)	Part des allocataires monoparents (2019)
Vivier Corax	183	22,68%	195	22,23%
Clos Des Roses	223	23,60%	269	<NA>
La Victoire	248	<NA>	244	<NA>
TOTAL QPV	654		708	
EPCI		15,57%		14,97%

Des explications au sur-chômage par :

- Un déficit de qualification
- Un manque de mobilité physique sur un territoire où l'automobile demeure très prégnante (66% des déplacements vers son travail)
 - Illectronisme
 - Des modes de garde limités ou inadaptés (tarifs)
- Un manque de mobilité psychologique et des mécanismes d'autocensure nuisant à l'ouverture du spectre d'orientation professionnelle
 - Absence de réseau pour l'accès aux stages et à l'emploi
 - Discriminations sur le marché du travail
 - Méconnaissance ou Non-recours aux ressources pour l'insertion et la formation

Une vigilance particulière est à porter aux NEETS (16-25 ans) qui représentent plus d'un tiers des jeunes des QPV.

Les ressources/ les avancées

De multiples dispositifs et solutions sont déployés à l'échelle du territoire de l'ARC, qui proviennent à la fois de l'intervention des institutions (État, France Travail, Région Hauts de France, Département de l'Oise, ARC et ville de Compiègne) ou du tissu associatif local.

Ces différents dispositifs représentent des ressources pour l'action locale en couvrant une diversité de publics, et de freins à l'emploi ou à la création d'activité.

De nombreux acteurs interviennent (cf. annexe 4) avec une diversité d'approche de l'insertion professionnelle et de publics visés.

L'ARC se mobilise depuis plusieurs années sur des actions structurantes afin d'apporter des réponses aux enjeux de l'insertion professionnelle et de l'emploi, en articulation avec le Service public de l'emploi local (SPEL), et les acteurs de l'emploi et de l'insertion :

- Accompagnement des projets d'implantation et de développement des entreprises, en lien avec les acteurs de l'emploi (mise en place de formations...)
 - Depuis 2020, 5 implantations par an, dont 2/3 sont portées par des entreprises déjà installées sur le territoire. Ces projets ont permis de maintenir 445 emplois et d'envisager la création de 436 autres.
- La Plateforme ProchEmploi Entreprise, dispositif financé par la Région Hauts-de-France, accompagne les entreprises dans ses processus de recrutement.

- En 2022 la plateforme avait détecté 126 offres d'emploi, il en était découlé 100 embauches.
- l'École de production O'Tech en usinage et chaudronnerie, initiée par un groupe d'industriels et cofinancée par l'ARC, la Région, l'État et l'Europe, intègre l'action Territoire d'industrie avec ses partenaires du Pays Compiégnois, les industriels et les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de la recherche. Elle est située à proximité du QPV du Clos des Roses.
 - Des actions de découverte des produits ou composants fabriqués sur le territoire, des métiers de nos entreprises, ont été organisées avec les partenaires de l'emploi et de la formation, ainsi que des salons de l'emploi
- La plateforme numérique de l'emploi du Compiégnois permet la mise en lien entre demandeurs d'emplois et entreprises via la mise en relations et une plateforme de CV. Cette plateforme et son animation ont été élargies à l'échelle des 3 intercommunalités du Pays Compiégnois pour toucher davantage de demandeurs d'emplois et d'entreprises qui recrutent, en cohérence avec le bassin d'emploi local.
 - En juin 2023, on dénombrait 1418 comptes candidats et 166 recruteurs.
- Le financement d'actions à destinations des habitants résidant en quartiers prioritaires (BAFA citoyen, permis citoyens...).
- Coaching pour l'Emploi avec la mobilisation d'un référent dans les communes partenaires effectuant un accompagnement renforcé vers l'emploi et les entreprises du territoire.
- La mise en œuvre de marchés publics clausés (notamment en lien avec l'ANRU) soit 14 800h au premier semestre 2023 soit l'équivalent de 17 ETP.

Ces actions sont déployées en complément et en lien avec les nombreux dispositifs développés par les partenaires.

En 2023, les élus de l'ARC ont souhaité que la collectivité se dote d'une feuille de route insertion emploi. Les thématiques retenues ont notamment été celles relatives à la mobilité (avec une initiative de garage solidaire à venir), l'alimentation comme levier d'insertion, et le réemploi des matériaux.

Le poids des QPV dans la demande d'emploi locale est significatif. Les habitants des quartiers sont mécaniquement parmi les principaux bénéficiaires de ces dispositifs.

Toutefois, la question se pose de pouvoir fléchir davantage le droit commun vers ces quartiers, qui connaissent tendanciellement des taux de chômage élevés et dont les actifs cumulent les freins à l'emploi (qualification, mobilité, santé, illettrisme ...)

De fait, les orientations du précédent contrat de ville visaient à renforcer la présence des dispositifs au sein des QPV et à élargir l'offre existante.

Il est important de noter que les freins à l'emploi qui ont été listés constituent également des freins à l'accès aux droits ainsi qu'aux ressources permettant l'insertion socio professionnelle des habitants au sens large. Le manque de mobilité, les difficultés avec la langue française, l'illectronisme dans un contexte de dématérialisation accélérée comptent parmi les motifs qui accroissent le non recours des individus.

A ce titre, le développement d'opportunités facilement accessibles depuis les QPV (Cf. l'animation des clauses d'insertion par l'ARC), mais aussi le développement de pratiques « d'aller vers » (cf. les job dating organisés par France Travail et l'ARC ou des employeurs rencontrent des habitants au sein des QPV) font partie des leviers importants pour rapprocher les habitants de l'emploi et des dispositifs qui le rendent accessible.

Les défis à relever et actions à mettre en œuvre

Ils se traduisent par la formulation des objectifs stratégiques suivants :

7. Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des QPV

Cela concerne la demande d'emploi. Ce domaine couvre différents sujets tels que la conception et l'animation des parcours d'accompagnement, les actions visant la levée des freins périphériques, les actions permettant l'orientation, et l'accès à la formation,...

8. Favoriser un développement économique inclusif

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7

RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI DANS LES QPV

Objectif opérationnel	7.1 Développer les démarches « d'aller vers » en s'appuyant sur des nouveaux relais
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclusion des publics "invisibles" ⁴ dans les dispositifs d'accompagnement à l'emploi ▪ Renforcement de la confiance et de l'estime de soi des publics "invisibles", en leur offrant un accompagnement personnalisé et adapté
Acteurs	<p>Les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle</p> <p>Les structures de proximité</p> <p>Les publics « invisibles » des QPV, en les plaçant au cœur du processus et en les impliquant activement dans la définition de leurs besoins et de leurs parcours d'insertion professionnelle</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes résidant en QPV accueillis dans les dispositifs, peu mobilisés/ connus par les partenaires du SPEL

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Modalités et pistes d'action :

- Mise en place de démarches d'aller-vers, impliquant des actions de terrain telles que des rencontres individuelles, des événements de quartier, des permanences dans des lieux de proximité fréquentés par les publics ciblés dans les QPV⁵, à l'image des actions qui se développent par les acteurs du SPEL dans les QPV
- Adaptation des services d'emploi pour répondre aux besoins spécifiques des publics "invisibles", en proposant des accompagnements sur mesure, des horaires flexibles, des solutions de mobilité, et en simplifiant les démarches administratives.
- Mobilisation des acteurs de terrain, tels que les associations locales, les travailleurs sociaux, les acteurs culturels et sportifs, pour identifier et orienter les publics "invisibles" vers les dispositifs d'accompagnement à l'emploi.
- Formation des professionnels de l'emploi pour renforcer leurs compétences en écoute active et en médiation.
- Développement des réponses en matière d'inclusion numérique appliquées aux démarches de recherche d'emploi, d'accès à ses droits.

⁴ Certains demandeurs d'emploi sont qualifiés de publics dits « invisibles ». Il s'agit de publics qui ne sont pas accompagnés par le service public de l'emploi (France Travail, Mission Locale, Cap emploi, etc.), parmi lesquels figurent notamment des jeunes de moins de 30 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en études, et des personnes peu ou pas qualifiées (niveau de formation inférieur au Bac). Ces personnes sont très éloignées de l'emploi du fait de différents facteurs (illettrisme, isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, personnes avec des pratiques addictives, économie informelle, rejet des institutions...). Les approches classiques de l'emploi peinent à les atteindre et à les accompagner de manière efficace.

⁵ Cf. infra, « Voisins Malins » ou action de type « Job & Cités »

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°7**

RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI DANS LES QPV

Objectif opérationnel

7.2 Poursuivre l'accompagnement sur la levée des freins périphériques notamment au niveau de la mobilité

Résultats attendus

- Réduction des inégalités en offrant des solutions adaptées pour surmonter les freins périphériques à l'emploi⁶, et en fournissant un accès plus équitable au marché du travail pour tous
- Collaboration renforcée entre les différents acteurs locaux pour maximiser l'efficacité des actions entreprises et assurer un impact durable sur le terrain.

Acteurs

Les partenaires de l'emploi (France Travail, Conseil Départemental, Cap emploi, etc.)

Les structures sociales et associatives (telles que les crèches, les centres sociaux, les associations de parents, cyberbases, etc.)

La CAF (Crèches AVIP par ex.)

Indicateurs de suivi

Evolution du taux d'emploi dans les QPV notamment pour les personnes les plus éloignées

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- Mise en place de services de garde d'enfants abordables et accessibles pour les foyers monoparentaux et les parents en recherche d'emploi. (exemple : développement des places et de dispositifs de type « crèche à vocation d'insertion professionnelle » au niveau de halte-garderie Bébé service)
- Renforcement des programmes pour aider les publics concernés à obtenir leur permis de conduire ou pour explorer des solutions de mobilité alternatives telles que le covoiturage, le télétravail, les taxis à 1€, garage solidaire) en complément de l'offre existantes (bus gratuits).
- Accompagnement personnalisé pour aider les bénéficiaires du RSA à comprendre les implications de la reprise d'un emploi et à surmonter leurs craintes liées à la perte des minima sociaux.
- Développement d'actions de médiation numérique pour aider les personnes à accéder aux solutions d'insertion dématérialisée (Ex. de sites tels que « Mes événements emploi » de France Travail)
- Développement d'un garage solidaire et étude d'une mise en œuvre d'une plateforme de mobilité

⁶ Certains habitants, notamment les foyers monoparentaux, les bénéficiaires du RSA et les publics féminins, rencontrent des freins périphériques à l'emploi qui compliquent leur accès au marché du travail. Ces freins peuvent inclure des obstacles tels que la garde des enfants, le manque de solutions de mobilité, les problématiques de logement ou encore des situations d'illectronisme qui freinent à la fois l'accès à l'emploi, mais aussi aux dispositifs d'insertion dématérialisés.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°7**
RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI DANS LES QPV

Objectif opérationnel	7.3 Renforcer l'accompagnement individualisé sur la levée des freins périphériques dans une logique de parcours, avec un suivi personnalisé
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Personnalisation de l'accompagnement permettant de répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques de chaque demandeur d'emploi ○ Renforcement de la confiance entre les acteurs de l'accompagnement et les demandeurs d'emploi, favorisant ainsi leur engagement et leur participation active ○ Amélioration des chances de réussite des demandeurs d'emploi en fournissant un soutien continu et adapté tout au long de leur parcours. ○ Réduction des inégalités en offrant des services d'emploi plus inclusifs et en prenant en compte les réalités locales des QPV.
Acteurs	<p>Les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans les QPV ; les structures de proximité</p> <p>Le SPEL</p>
Indicateurs de suivi	<p>Evolution du taux d'emploi dans les QPV notamment pour les personnes les plus éloignées</p>

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)
Modalités et pistes d'action :

- Renforcer la coordination des intervenants (SPEL ; opérateurs locaux) auprès des habitants pour garantir des parcours individualisés pour chaque demandeur d'emploi (notamment les plus éloignés de l'emploi), en tenant compte de leurs compétences, de leurs aspirations professionnelles et des obstacles auxquels ils sont confrontés.⁷
- Renforcement de la proximité en mettant en place des points de contact locaux, tels que des permanences dans les quartiers et des opérations de médiations spécifiques.⁸
- Mise en place de rencontres ou de témoignages de personnes (Role model) ayant « réussi » professionnellement malgré les obstacles, afin d'inspirer et de motiver les demandeurs d'emploi.
- Formation des professionnels de l'accompagnement pour développer des compétences en écoute active et en gestion de parcours individualisés.

⁷ Un découpage par public est à envisager pour faciliter le pilotage de cette ambition (pour les BRSA France Travail / CD60) et ML pour les publics jeunes). Les actions menées au titre de la politique de la ville pouvant sur un tel axe porter notamment sur la mobilisation / coordination d'acteurs de proximité dont l'action porte sur les freins périphériques.

⁸ Permanence – actions des acteurs du SPEL au sein de structures de proximité, avec les bailleurs (Job Dating), au titre de forme de remédiation avec implication des habitants (modèle Ex. de « voisins malins »).

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7

RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI DANS LES QPV

Objectif opérationnel	7.4 Sensibiliser et accompagner à l'entrepreneuriat Plus grande sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à l'entrepreneuriat et à la reprise d'activité
Résultats attendus	Développement de projets entrepreneuriaux portés par des habitants des quartiers prioritaires Pérennisation de ces projets entrepreneuriaux Conseil régional, Conseil départemental DIRECCTE Caisse des Dépôts et Consignations CCI / CMA / Chambre d'Agriculture BGE Picardie Oise-Est Initiative Pôle Emploi
Acteurs	Association poule Droit à l'Initiative Economique (ADIE) AGEFIPH Rebond Cadre UTC (pépinière) CAE (coopérative d'activité et d'emploi) Maison de l'Initiative Réseau Entreprendre Picardie
Indicateurs de suivi	Evolution du nombre d'actions d'information autour de la création et de la reprise d'activité en direction des habitants des quartiers prioritaires Evolution du nombre de créations d'entreprises portées par des habitants des quartiers prioritaires

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

On pourra notamment citer récemment des nouvelles initiatives visant à accompagner en grande partie les habitants des QPV dans la création d'entreprises. On pourra notamment citer les initiatives ci-dessous, en complément du droit commun :

- **Ouvre Boite (Apprenti d'Auteuil)** : formation de jeunes de 18 à 30 ans à la création d'entreprise depuis 2023
- **Dispositif Cité Lab (expérimentation en 2024)** : un poste de chef de projet présent dans les quartiers en géographie prioritaire (QPV) pour rencontrer, accompagner les habitants

dans leurs éventuels projets de création d'entreprise, et faire le lien avec les dispositifs existants de soutien à la création d'entreprise.

- Initiative Oise Est ou ITerra propose un accompagnement à la création d'entreprise avec dispositif spécifique QPV financement spécifiques pour les créateurs issus des QPV (ITerra et le label FrenchTech Tremplin)

La question des financements (possibilité d'emprunts) et des compétences administratives reste encore un sujet particulièrement prégnant pour les habitants ayant des projets de création d'entreprise dans les QPV.

- En complément du SPEL, la **montée en compétences des acteurs sociaux** pour accompagner pour mieux accompagner les habitants des QPV dans leur recherche d'emploi et leur insertion professionnelle, via des formations ou la diffusion d'outils est une piste à développer en terme de développement de nouveaux relais.
- Formaliser et partager **une boîte à outils** pour fournir aux acteurs des ressources et des informations sur les dispositifs et les outils disponibles pour soutenir l'emploi dans ces QPV via des réunions d'information et de partage d'expérience pour diffuser et promouvoir l'utilisation de la boîte à outils auprès des acteurs locaux.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°8**

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INCLUSIF

Objectif opérationnel	8.1 Renforcer le travail d'information, d'orientation des habitants vers les formations et les emplois en particulier dans les secteurs d'activité porteuse
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleures capacités de sourcing⁹ d'entreprises et de candidats. ○ Renforcement de la préparation des candidats aux temps de rencontre avec les entreprises (connaissance métiers, savoir être...) ○ Augmentation du nombre de recrutements issus de ces évènements. ○ Amélioration de l'information de proximité sur le marché du travail et sur l'offre de formation locale (offres de formation et d'emploi, métiers ouverts et entreprises du territoire) auprès des intermédiaires de l'emploi local (structures d'insertion, et de proximité...) et des habitants des QPV eux-mêmes. ○ ○ Mobilisation interservices de l'ARC et la Ville
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ CCAS, autres acteurs de l'IAE et structures de proximité (yc bailleurs) en lien direct avec les habitants ou en charge de leur accompagnement, ○ SPEL dont France Travail et Région Hauts des France
Indicateurs de suivi	Taux de recrutement/ d'entrées en formation suite à des évènements relatifs à la promotion / recrutement dans les secteurs d'activités porteurs

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Modalités et pistes d'actions

- Mobilisation des intermédiaires locaux de l'emploi au titre des évènements emploi réalisés par l'ARC (forum pour l'emploi, Actions de la plateforme pour l'emploi), ou pilotés par des partenaires (Rencontres France Travail au sein des QPV...).
- Aide au Sourcing d'entreprises et de demandeurs d'emploi sur des évènements existants
- Accompagnement des jeunes en avant / après / pendant les opérations de médiation (forums vers l'emploi...)
- Orientation des jeunes vers l'offre de formation en lien avec les métiers découverts

⁹ Différentes ressources, initiatives existent en matière de médiation de proximité entre offre / demande d'emploi dans les QPV (actions de France Travail au sein de QPV, Plateforme pour l'emploi, Forums pour l'emploi). Subsistent des besoins en matière de :

- Connaissance par les demandeurs d'emploi de l'offre de formation et des dispositifs d'aide à la formation mis en place par la Région ;
- Sourcing de candidats en proximité des QPV dans un contexte territorial où (i) une partie des habitants des QPV sont invisibles et où les habitants méconnaissent les offres disponibles sur le territoire
- Sourcing d'entreprises qui peinent à recruter sur des postes de premiers niveaux de qualification
- Préparation / accompagnement des demandeurs d'emploi dont les savoirs être, connaissances préalables au titre des opérations de job dating, forums peuvent être insuffisants ou inappropriés.
- D'articulation des actions de découverte des métiers avec le programme REV3 de la Région.

Objectif opérationnel
8.2 Renforcer les actions de découverte des métiers et des entreprises par les jeunes des QPV
Résultats attendus

- Meilleure implication des élèves (et des parents d'élèves) au titre d'action d'orientations, d'accès aux stages
- Meilleure information des enseignants sur les réalités de l'emploi et des métiers proposés sur le territoire

Acteurs

Responsables d'Établissement et rectorat
 Cité Éducative
 Clubs d'entreprises,
 BPI (volet entrepreneuriat)
 Services de l'ARC (développement économique et emploi)
 Chambres consulaires

Indicateurs de suivi
Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

L'école peut jouer un rôle clé pour lever les différents freins en matière d'insertion professionnelle en matière de formation mais aussi de construction des représentations du monde de l'entreprise et des métiers accessibles, etc. Les relations entre représentants de l'Éducation Nationale, collectivités et intermédiaires de l'emploi au titre de la politique de la ville demeurent toutefois limitées.

Modalité et pistes d'actions

- Partenariats à renforcer autour de l'accès aux stages de 3ème, d'opération de découvertes des métiers par des entreprises, d'opérations de découverte de l'entrepreneuriat
- Parrainage par des entreprises de jeunes scolarisés ou de jeunes NEET repérés grâce aux contacts avec l'Éducation Nationale
- Actions de sensibilisation collectives à la mixité filles / garçons et à la déconstruction des stéréotypes (orientations non genrées)
- Soirées d'échanges avec parents d'élèves.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°8

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INCLUSIF

Objectif opérationnel

8.3 Travailler à l'inclusivité des pratiques de recrutements des employeurs locaux en lien avec les dispositifs d'aide spécifiques

Résultats attendus

- Amplification de l'engagement des entreprises et des dynamiques d'échanges interentreprises au titre d'actions pour les QPV
- Facilitation des échanges entre pairs de pratiques RH en matière d'inclusivité (stages, apprentissage, recrutement, maintien dans l'emploi...), avec, en perspective, le renforcement de la marque employeur territoriale.
- Une meilleure connaissance par les entreprises des dispositifs d'aide à l'embauche notamment des PME
- A terme, une plus grande structuration et ancrage des partenariats avec les employeurs locaux autour de pratiques RH inclusives, visant les habitants des quartiers, et prioritairement les profils suivants : femmes, cheffes de foyers monoparentaux¹⁰, jeunes des quartiers (NEETS, mais aussi jeunes diplômés), Bénéficiaires du RSA.

Acteurs

- Entreprises (DRH, dirigeant, Responsable RSE) et leurs représentants (NQT, ANDRH, CJD, CREPI, Consulaires), ARACT
- Bailleurs sociaux (en tant qu'acteurs de proximité et qu'employeurs)
- France Travail, APEC, et Réseau pour l'Emploi, Région (Proch'Emploi...)
- ARC (en particulier Service Développement économique copilote territorial de la mobilisation pour les QPV)

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions en direction des entreprises visant à encourager, promouvoir et valoriser leurs démarches d'inclusivité à destination des habitants des QPV

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Sur le territoire du Compiégnois, de nombreuses entreprises s'engagent dans des démarches RH inclusives de manière individuelle ou collective (clubs d'entreprises, événements), afin de développer leur attractivité (marque employeur) et d'élargir leur spectre de recrutement.

Modalités et pistes d'actions

- **Expérimentation d'actions autour de modes de recrutement alternatifs** en lien avec les intermédiaires de l'emploi (cf. Méthode de recrutement par simulation de France Travail, opérations de matching sous format « aller vers »)
- Valorisation de l'engagement des entreprises via par ex. la création d'une **marque employeur ou de labels** spécifiques liés à l'inclusivité des pratiques RH¹¹ répondant à une logique « d'entreprises accueillantes » (cf. pratiques d'évaluation et de communication autour des résultats de l'engagement des entreprises et des signataires de chartes)

¹⁰ Voir la mission parlementaire de mars 2024: [Familles monoparentales : le gouvernement lance une mission parlementaire \(banquedesterritoires.fr\)](https://www.banquedesterritoires.fr)

¹¹ ([Emplitude - Label Entreprise \(label-emplitude.fr\)](https://www.emplitude.fr), [Entreprise Accueillante - Nantes Entreprises \(nantesmetropole.fr\)](https://www.nantesmetropole.fr) etc.

- Développement d'actions en matière de **maintien dans l'emploi** : tutorat et parrainage, suivi renforcé par les intermédiaires de l'emploi durant la période d'essai notamment sur des problématiques sociales (logement, santé, mobilité, garde d'enfant)
- Présentation par des acteurs publics des dispositifs existants (financements, aides au recrutement, formation...) lors de réunions interentreprises (clubs, réunions organisées par des acteurs comme France Travail ou les organismes consulaires)
- Temps réservés lors des forums, speed dating, etc.

Coordination et gouvernance

EMPLOI

Coordonner et animer le système d'actions en faveur de l'emploi dans le cadre du contrat de ville

De multiples actions sont engagées en faveur de l'emploi au sein des quartiers, que celles-ci portent sur l'offre ou la demande d'emploi, impliquant des acteurs associatifs, des entreprises et leurs représentants, et bien sur les acteurs institutionnels que sont les collectivités et l'État.

Les actions développées, les informations et données produites **ne sont pas nécessairement coordonnées ou territorialisées à l'échelle des QPV et en lien avec les acteurs de proximité** qui s'y trouvent.

- **Assurer une animation et une meilleure coordination des actions menées en faveur de l'emploi au sein des QPV** notamment concernant les points suivants :
 - Une relation employeur mieux coordonnée pour éviter des sur sollicitations.
 - Une meilleure coopération des acteurs de l'insertion pour garantir la continuité de parcours individualisés renforcés autour de profils prioritaires (femmes, jeunes needs...)
 - L'amélioration de la mobilisation du droit commun en lien avec les besoins de terrain.
 - Le renforcement des capacités d'évaluation et de pilotage des actions et à ce titre un partage de données et d'analyses plus poussé.

Pour ce faire, des **temps dédiés à l'animation des actions pour l'emploi en QPV trimestriels** pourront être mis en place avec des temps spécifiques annuels ou biannuels autour de la préparation et le suivi d'appels à projets.

CADRE DE VIE & VIVRE ENSEMBLE

La situation actuelle

La situation des habitants des QPV

La situation socio-économique des habitants des quartiers a déjà été évoquée dans la partie diagnostic. Les habitants des 3 QPV sont dans des situations de fragilité sociale indéniables sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Vis-à-vis de leurs quartiers, les habitants sont partagés entre un attachement aux quartiers liés aux histoires de vie mais aussi aux qualités intrinsèques des quartiers : quartiers plutôt verts,

- logements de qualité (sur certains immeubles),
- qualité des aires de jeux (pour le Clos des Roses et Victoire) sur les secteurs où des rénovations récentes ont eu lieu,

et un sentiment d'habiter dans des quartiers de relégation avec une mauvaise image véhiculée par la situation physique de certains quartiers (immeubles et espaces publics vieillissants sur Vivier Corax par exemple), par les trafics de stupéfiants visibles dans l'espace public (Le Clos des Roses, Victoire), par le sentiment que le quartier est moins entretenu, plus sale que d'autres quartiers.

La tranquillité publique reste une préoccupation des habitants, les principales remontées des habitants durant les temps de concertation concernent les trafics de drogue et tout ce que cela implique (violences, accaparement de l'espace public, mauvaise image des quartiers concernés) et la présence plus récurrente dans l'espace publique de personnes avec des problèmes psychiatriques avec des comportements imprévisibles et potentiellement violents.

Les ressources et les avancées

Des quartiers marqués par la Rénovation Urbaine (Le Clos des Roses et Victoire)

Les quartiers de la Victoire et du Clos des Roses ont été marqués et continueront de l'être jusque 2030 par des Projets de Renouvellement urbains ambitieux qui mobilisent une enveloppe financière de l'ordre de 120 Millions d'euros. Le quartier de Vivier Corax n'est pas concerné pour le moment mais des besoins en matière de rénovation des logements, des espaces publics et des équipements existent, l'ARC, la ville de Compiègne et leurs partenaires restent mobilisés pour se saisir d'opportunités qui pourront permettre d'engager des opérations de renouvellement urbain adaptées à la situation du quartier.

Pour ce qui concerne les PRU du Clos des Roses et de la Victoire la plupart des opérations sont en cours, une partie d'entre elles ont d'ores et déjà été livrées, on peut notamment citer sans être exhaustifs :

- Sur le Clos des Roses la rénovation et l'extension du Centre Social Anne-Marie Vivé, les aménagements des aires de jeux au bord de l'Oise, le parvis du centre commercial...
- Sur la Victoire : la création d'un city stade, des aires de jeux, la place du centre commercial...
- La reconstruction de plus de 50 logements hors QPV.

Pour accompagner ces changements l'ARC, la ville de Compiègne et les bailleurs, ont mis en place :

- des démarches permettant d'impliquer les habitants via des ateliers des réunions publiques des questionnaires aussi bien dans la phase de diagnostic préalable au projet, que dans la phase de conception/ proposition d'aménagements des espaces publics... Au total plus de 600 habitants des deux quartiers se sont impliqués dans les démarches de concertation.
- Une démarche de GUSP, plus particulièrement sur les sites concernés par les travaux.

A termes l'ensemble de ces investissements doivent permettre (voire convention ANRU pour plus de détails) de redonner de l'attractivité aux quartiers pour permettre d'attirer une population nouvelle ; atténuer les effets de frontière générés par les grands axes ; de mieux intégrer les quartiers au reste de la ville.

In fine, les habitants pourront bénéficier de logements plus qualitatifs prenant davantage en considération les enjeux climatiques, d'espaces publics qualitatifs en proximité (bords de l'Oise, placettes), d'équipements publics, notamment dédiés à l'éducation et au vivre ensemble rénovés et attractifs.

La tranquillité publique, une problématique investit.

La tranquillité publique est une préoccupation des habitants des QPV qui sont les premiers à subir les incivilités, les actes de délinquance, les violences.

La question a fortement été investie dans le cadre du précédent contrat de ville :

Parmi les réalisations visant à prévenir les violences et à garantir la sécurité publique, plusieurs initiatives ont été mises en place. Par exemple :

- Un **CLSPD** avec une cellule de veille se réunissant mensuellement a été élargi au niveau intercommunal, devenant ainsi le **Contrat Intercommunal Sécurité Prévention de la Délinquance**, axé sur la prévention.
- **La présence de proximité de la Police Municipale a été réaffirmée** avec 34 agents, dont 6 maîtres-chiens et 5 agents de surveillance de la voie publique. Les policiers sont équipés de caméras piétons. Un centre de supervision intercommunal surveille 130 caméras à Compiègne dont une quarantaine au sein ou à proximité des QPV
- Un dispositif "**Stop rodéos**" a été créé au printemps 2020 à l'initiative du maire Philippe MARINI, en concertation avec le service politique de la ville, permettant aux habitants de signaler anonymement des informations via une adresse mail unique.

Les défis à relever et les actions à mener en matière de cadre de vie et de vivre ensemble

Ce domaine couvre différents sujets tels que la gestion urbaine de proximité et le cadre de vie, la ville durable, efficacité énergétique, éco gestes et mobilités durables, la rénovation urbaine,...

Ils se traduisent par les objectifs stratégiques suivants :

9. **Renforcer l'attractivité des QPV**
10. **Conforter la dynamique d'amélioration du cadre de Vie**

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°9**

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES QPV

Objectif opérationnel

9.1 Poursuivre les projets de rénovation urbains au Clos des Roses et à la Victoire, en intégrant les enjeux de sécurité

Résultats attendus

- Mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine
- Renforcement de l'attractivité des quartiers concernés
- Amélioration des conditions de vie des habitants
- Pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du PRU
- Diminution du niveau de délinquance
- Amélioration du sentiment de sécurité des habitants des quartiers

Acteurs

ARC
Ville de Compiègne
DDT
Bailleurs sociaux (OPAC de l'Oise, Picardie Habitat)
ANRU
Conseil départemental
Conseil régional
Caisse des Dépôts et Consignations
Police Nationale

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation de la Convention relative au NPNRU¹²

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Rappel des chiffres clefs du NPNRU¹³ :

- Date de signature de la convention NPNRU : 5 novembre 2021
- 118,412M€TTC inscrits dans le tableau financier de la convention, (+1,3M€TTC), dont 23,244M€ de l'ANRU

Musiciens : principales opérations:

- Démolition de 3 immeubles -102 logements
- Réhabilitation de 596 logements sociaux
- Construction d'environ 180 logements et 1 immeuble tertiaire
- Aménagement urbain du secteur
- 3 réhabilitations -extensions d'équipements public : Centre Anne-Marie Vivé, groupe scolaire Faroux, espaces de la Ville du Puy du Roy

Maréchaux sud: principales opérations:

- Démolition de 2,5 immeubles -120 logements
- Réhabilitation de 348 logements sociaux
- Construction d'environ 45 logements

¹² Cf. revue de projet annuelle

¹³ Revue du projet du 30 juin 2023

- Aménagement urbain du secteur

- 1 reconfiguration d'équipement public : le Centre de rencontres de la Victoire

Le projet de renouvellement urbain doit se poursuivre dans l'espace public et privé, en intégrant les rénovations/ reconstruction et la création de trame viaire, ainsi que des investissements forts sur les équipements publics.

Un axe fort liées à l'accompagnement des ménages concernés par les démolitions / reconstruction est aussi mené dans ce cadre avec un suivi partenarial bailleurs, Ville (CCAS), ARC.

Pistes d'intervention complémentaires (Hors NPRU) :

- **Poursuivre le développement des logiques de prévention situationnelle**

Travailler sur l'**identification et la valorisation des espaces interstitiels** en construisant avec les habitants des projets urbains (jardins, résidentialisation...).

Poursuivre le travail de **concertation des acteurs de la tranquillité publique** (en lien avec le CISPD) pour lutter contre la délinquance et notamment les trafics de stupéfiants.

Développer les compétences des médiateurs pour des interventions favorisant l'implication des habitants et la valorisation de leurs connaissances de terrain vis-à-vis des acteurs en charge de la résolution des problématiques liées à la GUSP et à la tranquillité publique. Le développement des compétences peut passer par de la formation, de la confrontation de pratiques professionnelles...

- Créer une **équipe de prévention spécialisée** (département) permettant de prévenir les comportements à risque des adolescents.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°9**

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES QPV

Objectif opérationnel

9.2. Renforcer les interventions en matière de cadre de vie sur le QPV Vivier Corax dans l'attente d'un ANRU 3

Résultats attendus

- Renforcement de l'attractivité des quartiers concernés
- Amélioration des conditions de vie des habitants
- Redynamisation de la vie associative du quartier

Acteurs

ARC
Ville de Compiègne
DDT
Bailleurs sociaux (OPAC de l'Oise, Picardie Habitat)
ANRU
Conseil départemental
Conseil régional
Caisse des Dépôts et Consignations

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre d'étude de faisabilité et d'opérations de rénovations sur l'espace public et privé

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Opération de rénovation déjà programmés en 2024- 2025 tels que :

- Rénovation programmée du gymnase Pompidou en 2025 pour un montant de 2 400 000 € TTC
- Création d'un nouveau city stade et une nouvelle aire de jeux, square de la Peupleraie / octobre - novembre 2024
- Un abri vélo sécurisé de 31 places : fin d'année 2024 □ Budget : 84 179 € TTC

Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur les actions d'investissements et de fonctionnement (sur investissement) concernant l'OPAC sur ce quartier

Plan Stratégique du Patrimoine de l'OPAC de l'Oise

Modalité et pistes d'action

- Prévoir une étude de préfiguration d'un projet de renouvellement urbain.
- Accompagner les habitants dans des projets de réappropriation et d'amélioration des espaces via la mobilisation des dispositifs de proximité de la ville (GUSP, Médiation, centre social) et la mobilisation de financements ad hoc (PIC, budgets participatifs, ATFPB, Fond d'Initiative local)
- Travailler sur la redynamisation de la salle CAZAC (comité d'animation de la ZAC) afin qu'elle puisse permettre de redéployer une dynamique associative.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°9**

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES QPV

Objectif opérationnel	9.3. Conforter une offre de service diversifiées et de proximité
Résultats attendus	Des commerces et une offre de service stabilisés et diversifiés
Acteurs	ARC Ville de Compiègne DDT Bailleurs sociaux (OPAC de l'Oise, Picardie Habitat) ANRU Conseil départemental Conseil régional
Indicateurs de suivi	Evolution et nombres de commerces / de services et diversité de typologie

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Plan régional en faveur de l'artisanat, du commerce et des services

Exonération fiscale pour les commerces et entreprises des quartiers prioritaires (l'exonération de cotisation foncière des entreprises, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties)

NPNRU/ Musiciens (à venir) :

- Construction d'un programme immobilier par Clésence avec une résidence intergénérationnelle composée de 45 LLS
- Projet d'un Immeuble tertiaire
- Trame viaire desservant directement le centre commercial

Autres pistes d'action :

- Etudier la faisabilité de créer une Maison de la Justice et du Droit, ainsi que le déploiement du dispositif Maison France Service au sein des QPV
- Poursuivre et renforcer l'animation des centres commerciaux du Clos des Roses et de la Victoire (ARC et Ville), en soutenant l'émergence/ le développement d'associations de commerçants

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°9**

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES QPV

Objectif opérationnel

9.4 Soutenir les dynamiques de transition écologiques et développer les mobilités douces

Résultats attendus

- Accroissement de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires
- Réduction de l'enclavement de certains quartiers grâce à des traversées viaires pour modes actifs
- Diminution des nuisances liées à l'usage de l'automobile et des 2 roues motorisés
- Réduction des déchets et des dépôts sauvages
- Amélioration du cadre de vie

Acteurs

ARC
 Ville de Compiègne
 Bailleurs sociaux
 ANRU
 Conseil départemental
 Conseil régional
 Associations de valorisation/ protection environnement
 Education Nationale

Indicateurs de suivi

Modification des pratiques des habitants que ce soit en matière de tri, d'alimentation, d'appropriation de nouveaux équipements...

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Le constat peut être fait que les QPV de la ville de Compiègne sont plutôt aérés et vert, à proximité de sites naturels remarquables (rive de l'Oise, forêt). A la faveur des projets ANRU et de son projet de territoire, plusieurs initiatives structurantes sont actuellement en cours sur l'agglomération, les quartiers prioritaires sont directement concernés par ses initiatives :

- Poursuite du raccordement du réseau de chaleur alimenté en biomasse,

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments concernés par le renouvellement urbain (bailleurs et copropriété sur le Clos des Roses),

- Amélioration de la gestion des eaux pluviales (séparation des eaux usées et des eaux pluviales), aménagement permettant de mieux réguler l'infiltration et/ou l'évacuation des eaux pluviales,

- Déploiement du plan vélo qui intègre les QPV,

- Plan Alimentaire Territorial, qui se traduit par la gestion des cantines en régie directe pour permettre un approvisionnement local, l'approvisionnement en produits bio... La première cantine bénéficiera à l'école Royallieu (QPV Vivier Corax) et la suivante sera située sur l'école Faroux (le Clos des Roses). Elle fournira des repas à plusieurs cantines scolaires de la ville.

- Financement via un Fond dédié de projets favorables à l'environnement (ARC)

Opération « 1 naissance 1 arbre » avec des arbres plantés dans certains QPV pour des naissances d'enfants en dehors des QPV, ce qui permet de créer des rencontres, de faire venir les habitants de Compiègne dans les QPV...

Expérimentation concernant le compostage (Pompidou)

Pistes d'actions :

Permettre le déploiement progressif du compostage dans les QPV en engageant à la fois les aménagements nécessaires, les sensibilisations, la formation des référents.

Expérimenter l'aménagement, les démarches d'animation et d'appropriation de jardins potagers en proximité (jardins partagés, mini parcelles individuelles...) dans les quartiers.

Accompagner les aménagements de pistes cyclables et de sécurisation des vélos par des actions de « remise en selle », d'apprentissage du vélo, de promotion de la pratique du vélo au quotidien en lien avec les acteurs de proximité.

Sensibiliser les habitants des QPV aux enjeux climatiques et à leurs conséquences, en s'appuyant à la fois sur les acteurs de proximité (écoles, centre social, associations) mais aussi des acteurs intercommunaux (ONF, ADEME, associations locales de valorisation /protection de l'environnement).

Anticiper la possibilité d'une nouvelle vague de renouvellement urbain pour engager le QPV Vivier Corax dans un projet ambitieux en termes de transition écologique

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°10**

**CONFORTER LA DYNAMIQUE D'AMELIORATION DU CADRE
DE VIE**

Objectif opérationnel

10.1 Conforter la GUSP¹⁴ notamment dans le cadre des PRU du Clos des Roses et de la Victoire, en suscitant la participation des habitants

Résultats attendus

- Amélioration de la coordination des différents intervenants dans la gestion quotidienne des quartiers, notamment dans la phase travaux des PRU
- Amélioration de l'implication des habitants dans la gestion du cadre de vie
- Prise en compte de l'évolution des usages dans l'espace public et privé
- Accompagnement des habitants les plus en difficulté
- Prévention des actes de délinquance
- Maintien ou renforcement du niveau d'entretien des espaces publics et privés partagés
- Appropriation par les habitants des transformations de leur cadre de vie et à participer à sa préservation
- Développer et renforcer une identité positive de chaque quartier

Acteurs

ARC
Ville de Compiègne
Bailleurs sociaux
Habitants
Associations Locales
Police Nationale
Délégué du préfet
Education Nationale

Indicateurs de suivi

Entretien des espaces extérieurs, équipements publics, espaces privés collectifs
Dégradations constatées dans les quartiers en rénovation urbaine
Tranquillité sur les espaces de vie et évolution du nombre d'actes de délinquance

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Convention partenariale de Gestion Urbaine de Proximité (signée dans le cadre du PRU)

Abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) : Optimiser le travail partenarial pour la définition du programme d'actions pour permettre un service renforcé et adapté dans les quartiers prioritaires et faire face aux spécificités de ces quartiers

Modalités et pistes d'actions

Poursuivre le travail de structuration de la GUSP, en se dotant d'outils/méthode de coordination des acteurs, de suivi du travail réalisé...

¹⁴ La ville de Compiègne et l'ARC ont mis en place différents dispositifs pour faciliter les liens de proximité avec les habitants, résoudre des problèmes du quotidien lié au cadre de vie : médiation, GUSP, Maison du projet, renforcement du Centre Social. Il reste que les habitants doivent continuer à être écoutés, mobilisés, orientés parfois rassurés durant toute la durée des opérations afin de garantir la compréhension des opérations et la bonne appropriation du projet dans son ensemble.

- Poursuivre les permanences en pied d'immeubles dans les différents QPV, notamment dans les zones concernées par des projets de rénovation
- Poursuivre le travail de mémoire (exposition, mise en récit de la parole des habitants) déjà engagé.
- Proposer des cycles de concertation/actions autour d'enjeux de quartier : propreté, transition écologique, la vie du quartier durant les travaux... (les modalités précises demanderont à être affinées).
- Mettre en place des actions qui permettent aux habitants de prendre conscience de leur cadre de vie au sens large (sites naturels, centre-ville) : balades à vélos proposées, activités/ événements de quartiers proposés sur des sites remarquables peu fréquentés par les habitants...

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°10**

**CONFORTER LA DYNAMIQUE D'AMELIORATION DU CADRE
DE VIE**

Objectif opérationnel

10.2 Veiller aux équilibres de mixité sociale au sein de l'habitat

Résultats attendus

- Diversification de l'offre de logements dans et aux franges des quartiers prioritaires
- Meilleure répartition des logements sociaux entre les communes du cœur de l'agglomération
- Une coordination plus fine des politiques de peuplement au sein des QPV

Acteurs

Ville de Compiègne
ARC
Bailleurs sociaux
Réservataires du Parc social

Indicateurs de suivi

Répartition des résidences principales, dans et autour des quartiers prioritaires, par statut d'occupation
Part de Compiègne dans le nombre de nouveaux logements sociaux de l'ARC

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

- **Conventions d'Utilité Sociale des Bailleurs**
- **Convention de mixité sociale** (à élaborer en lien avec les bailleurs)
- **Conférence intercommunale du Logement** / Charte de relogement
- **Gestion des Dossiers DALO par l'ARC** en lien avec l'Etat et les bailleurs
- Plan Climat Energie Territoire
- **Conseil Départemental** : le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- **Réunion de coordination Ad hoc** concernant les stratégies de vacances mis en œuvre par les bailleurs sociaux en lien avec les enjeux de sécurisation dans les bâtiments.

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°10**

**CONFORTER LA DYNAMIQUE D'AMELIORATION DU CADRE
DE VIE**

Objectif opérationnel

10.3 Améliorer l'habitat et le cadre de vie en visant une réduction du reste à charge des ménages

Résultats attendus

Baisse des charges dues à la consommation d'énergie dans les logements
Meilleure efficacité énergétique des bâtiments à la fois concernant les équipements publics, mais aussi au sein des logements sociaux et copropriétés
Amélioration du cadre de Vie des habitants

Acteurs

ARC
Ville de Compiègne
DDT
Bailleurs sociaux
ANRU
Conseil départemental
Conseil régional

Indicateurs de suivi

Evolution annuelle des charges liées à l'énergie dans le montant des loyers des habitants des quartiers prioritaires résidant en logement social

Dispositifs mobilisés/ mobilisables (non exhaustifs)

Dans un contexte d'augmentation du cout de l'énergie, et malgré des travaux visant à limiter ces surcouts (chauffage urbain - chaufferie bio masse notamment), il s'agira de poursuivre et renforcer cette dynamique.

Pistes d'actions à poursuivre et renforcer :

- **Poursuite de l'accompagnement de la rénovation des copropriétés** : Copropriété square Gounod (155 Logements) : les études techniques et sociales en cours
- **Projet de rénovations thermiques dans le cadre de l'ANRU aux Musiciens et Maréchaux sud** concernant les rénovations des bâtiments par les bailleurs sociaux et sur l'ensemble des équipements publics rénovés dans le cadre de l'ANRU
- **Etude relative au raccordement des bâtiments au chauffage urbain**
- **Intervention d'associations** en lien avec les bailleurs (**éco gestes**, meilleures compréhension des charges notamment liées à l'eau, l'électricité, gaz...) tels que l'intervention d'Unis Cité, de Tandem Immobilier (Eco-logis)... à poursuivre et renforcer
- **Auto- réhabilitation Accompagnée** (Partage Travail) : dispositif d'aide et d'accompagnement à la rénovation de son logement, co financé par les bailleurs sociaux
- **Mobilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** dans ce cadre

PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET D'ORGANISATION

Le pacte de gouvernance du contrat de ville et des solidarités de l'Agglomération de la Région de Compiègne aura trois grandes fonctions :

- Piloter et coordonner : gouverner, arbitrer et orienter
- Suivre : administrer, suivre administrativement, financer et évaluer l'impact
- Animer : faire vivre le contrat, innover, expérimenter, coopérer, proposer des modalités de travail

PILOTER ET DECIDER

- **Comité de pilotage du contrat de ville (annuel) :**
 - Réunion annuelle pour présenter les avancées et les difficultés.
 - Entériner la poursuite du travail engagé et valider les potentielles inflexions ou ajustements du contrat de Ville.

SUIVRE AJUSTER

- **Comités techniques de suivi pour chacun des 4 axes** (Éducation et vivre ensemble ; Santé ; Emploi ; Cadre de vie) (annuels).
 - Point sur les avancées/ difficultés ; la mobilisation du droit commun/ les actions spécifiques (mode revue de projet)
 - Prospective : les enjeux qui émergent, les actions qui pourraient venir compléter le travail engagé, les opportunités de financements
 - Point sur les indicateurs de suivi
- En fonction des besoins : Groupes de travail ad-hoc

ANIMER

- **Journée annuelle Politique de la Ville/ Cité éducative** : mobilisation, valorisation, échanges en lien avec les professionnels et les habitants.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Ce référentiel vise à doter la ville de Compiègne et l'ARC d'un outil d'animation de l'évaluation du contrat de ville. Il s'appuie sur des indicateurs de suivi et des questions évaluatives précises auxquelles pourront répondre les acteurs de territoires et/ou les habitants dans le cadre de groupes de travail dédiés ou de questionnaires tout au long du contrat de ville.

Le renseignement des indicateurs de suivi, les réponses aux questions évaluatives permettront de disposer d'éléments évaluatifs tout au long du contrat de ville. Ces éléments évaluatifs doivent faciliter le travail de suivi, de pilotage et d'ajustement du contrat de ville. Pour optimiser l'utilisation de ce référentiel, il s'agira de prévoir des temps d'appropriation du référentiel, des temps dédiés à l'évaluation. L'évaluation requiert un véritable investissement en termes de temps de recueil d'information, d'animation de temps de travail... Sans doute que tout ne pourra être évalué, l'ARC, la ville de Compiègne et leurs partenaires opéreront des choix quant aux objets à évaluer prioritairement.

Pour finir, ce référentiel est indicatif et pourra faire l'objet d'ajustements.

Education et vivre ensemble

Orientation stratégique 1 : Assurer la réussite éducative dans les QPV

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives ¹⁵
<p>Poursuivre le travail d'accompagnement à la scolarité en veillant à la continuité éducative</p>	<p>Nombre d'enfants issus des QPV bénéficiaires des accompagnements à la scolarité de l'EN durant l'année scolaire.</p> <p>Nombre d'enfants bénéficiaires en difficulté scolaire issus des QPV, orientés et bénéficiant d'accompagnant à la scolarité hors EN (associations, services de la ville...).</p> <p>Nombre d'enfants bénéficiaires : ayant amélioré leurs résultats scolaires (demander aux opérateurs des éléments dans leurs bilans).</p> <p>(décomposition primaire, collège, lycée pour les 3 indicateurs de suivi)</p> <p>Sources : Bilans Education Nationale, associations /Services proposant de l'accompagnement scolaire.</p>	<p>Les parents, les enseignants, les enfants concernés estiment-t-ils que ces accompagnements permettent des progrès sur le plan scolaire ?</p>

¹⁵ De manière générale les modalités de travail pour répondre aux questions évaluatives sont :

- L'organisation de groupes de travail avec des professionnels de l'éducation
- L'organisation de focus groupes avec des adolescents, des jeunes, ou avec des parents
- La diffusion d'un questionnaire auprès des professionnels ou des personnes concernées dans les QPV peut apporter des compléments d'information.

<p>Renforcer l'ouverture à la démocratisation de la Culture</p>	<p>Progression de N, N+1, N+2, N+3+N+4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du nombre/de la part (%) des enfants/jeunes inscrit aux médiathèques de la commune issu des QPV e • Du nombre/ de la part (%) de personnes inscrit au conservatoire issu des QPV • Du nombre/ de la part (%) de personnes inscrit à l'Ecole des Beaux arts issu des QPV. • Part d'élèves en REP / REP+ bénéficiant de CLEA <p>Sources éventuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extraction bases de données des structures (soit par géolocalisation, soit en ajoutant une rubrique avec les noms des quartiers de la ville). - Enquête pratiques culturelles, sportives et de loisirs auprès d'un échantillon d'habitants. 	<p>Les acteurs de proximité, de la culture et des sports, considèrent-ils que les enfants, les jeunes des QPV ont diversifié leurs pratiques sportives - culturelles ?</p> <p>Entre 2025 et 2028 - 2028 et 2030</p> <p>Qu'en disent les jeunes des QPV ?</p>
<p>Promouvoir l'accès aux pratiques et disciplines sportives encadrées</p>	<p>Progression de N, N+1, N+2, N+3+N+4 du nombre d'enfants jeunes issus des QPV ayant une licence sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par tranche d'âge • Par sexe <p>Sources éventuelles :</p> <p>Enquête pratiques culturelles, sportives et de loisirs auprès d'un échantillon d'habitants.</p>	

<p>Etudier les conditions de mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée</p>	<p>Effectivité de la création d'une équipe de prévention spécialisée. Nombre et évolution du nombre de jeunes accompagnés par l'équipe de prévention spécialisée sur les différents quartiers. Sources : bilans d'activité de l'éventuel service de prévention spécialisée</p>	<p>Dans la mesure où l'équipe de prévention est créée, dans quelle mesure les accompagnements éducatifs mis en place avec les adolescents, voire leurs familles, contribuent-ils à la réussite de parcours éducatifs ?</p> <p>Dans quelle mesure permettent-ils à des jeunes en difficulté, en situation de rupture, de (ré) investir un parcours scolaire, de formation, d'accès à l'emploi... ?</p>
--	--	---

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'orientation stratégique

Indicateurs de suivi :

- Évolution de la note moyenne aux épreuves écrites du brevet (<https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/> par collège)
- Évolution du taux de réussite aux différents BAC et des taux de bacheliers avec mention (<https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/> par lycée, certains accueillent majoritairement des jeunes QPV ; pour les autres, voire si extraction possible au niveau de l'académie, les données sont disponibles).
- Évolution de la part des bacheliers des QPV en poursuite d'études (post bac) (*idem précédent*).

Orientation stratégique 2 : Renforcer le soutien à la parentalité, en confortant les familles- notamment monoparentales -dans leur fonction éducative.

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Question évaluative
Renforcer la maison des parents et l'axe famille du Centre Social	<p>Évolution du nombre de familles des QPV qui a fréquenté au moins une fois la Maison des familles.</p> <p>Évolution du nombre d'ateliers Parents proposés par le Centre Social sur les différents QPV / et évolution de leur fréquentation</p> <p>N, N+1, N+2, N+3...</p> <p><i>Sources éventuelles : bilan d'activité des structures</i></p>	Dans quelle mesure, les espaces et ressources dédiées à la parentalité sont connus et fréquentés par les familles, notamment les familles en situation de fragilité (familles suivies par l'ASE, familles monoparentales à faible revenus...) ?
Développer les initiatives sur la thématique « adolescence et parentalité »		Les parents en difficulté éducative avec des adolescents disposent des ressources nécessaires pour être accompagnés ? Dans quelle mesure, ces ressources sont connues, utilisées y compris par les familles en situation de fragilité ?

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'orientation stratégique

De manière générale, les ressources permettant le soutien à la parentalité (Droit commun et actions spécifiques) se sont-elles développées sur les différents QPV ? Apportent-elles des appuis, des accompagnements temporaires ou plus durables pour accompagner la fonction parentale, en particulier des familles les plus fragiles sur le plan éducatif, social... ?

Orientation stratégique 3 : Garantir la tranquillité publique et lutter contre les phénomènes de délinquance

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Question évaluative
<p>Optimiser la coordination des acteurs</p>	<p>Nombre de réunion du CISPD et évolution de la participation effective des acteurs aux temps de travail du CISPD.</p> <p>Nombre et nature des actions mise en œuvre dans le cadre des travaux du CISPD.</p> <p><i>Source : Compte rendus des réunions, feuilles de présence, bilan</i></p>	<p>Dans quelle mesure le CISPD, remplit-il ses missions de prévention de la délinquance d'une part en réalisant un travail de veille quant aux difficultés rencontrées dans les QPV, en proposant des solutions cohérentes ?</p>
<p>Réduire les phénomènes des délinquances et les problèmes de tranquillité publique en assurant une présence de proximité</p>	<p>Évolution du nombre de professionnels en proximité en mesure de prévenir, d'alerter, de sensibiliser les habitants sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actes d'incivilité • Des actes de délinquance dans les espaces publics <p>Evolution du nombre de professionnels en proximité en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes de délinquances au sein des QPV</p> <p>Evolution du nombre de professionnels par habitants en année N , N+1 N+2, N+3.</p>	

	Sources : bilans collectifs des effectifs dédiés et mise à jour annuelle	
Améliorer les rapports Police / population	<p>Nombre d'événements/actions dans les QPV permettant de créer des liens apaisés entre la Police et la population (tenue de stand d'informations, actions de préventions en direction des publics...).</p> <p>Sources : bilan des actions avec les services de police concernés</p>	<p>Les habitants des QPV considèrent-ils que les interventions de police sont utiles, permettent d'améliorer leur cadre de vie ou d'éviter qu'il se dégrade ?</p> <p>Les habitants considèrent-ils que les policiers sont respectueux envers les habitants des quartiers, lorsqu'ils les sollicitent ou lorsqu'ils déposent plainte au commissariat ?</p>

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'orientation stratégique

Les habitants expriment-ils une amélioration du sentiment de sécurité sur les différents QPV ? Les acteurs de proximité constatent-ils une amélioration de la situation du quartier, en termes de tranquillité publique ?

Les faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes ont-ils baissé à l'échelle des QPV, de la ville ? (Source : données Police, à voir avec la préfecture)

Les faits d'atteintes aux biens ont-ils baissé à l'échelle des QPV, de la ville ? (Source : données Police, à voir avec la préfecture)

Les faits de dégradation des biens constatés par les bailleurs sociaux ont-ils diminué ? (Source : données bailleurs sur les dégradations constatées)

Orientation stratégique 4 : Promouvoir les initiatives citoyennes, solidaires et la vie associative, notamment en direction de la jeunesse

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Question évaluative
<p>Promouvoir accompagner, les talents issus des QPV</p>	<p>Identification des initiatives qui permettent de valoriser les talents des jeunes sur Compiègne. Dans le cadre de ces initiatives part des jeunes des QPV/Total des jeunes valorisés Taux de progression de cette part entre N et N+5. Il est possible de s'arrêter à quelques grands supports de valorisation (presse municipale, 1 ou 2 événements phares...) <i>Source : bilans des actions</i></p>	<p>Les habitants des QPV, considèrent-ils que les jeunes talentueux des QPV sont suffisamment mis en valeur ? Sont-ils en mesure de citer des exemples positifs de jeunes des QPV?</p>
<p>Enrichir les parcours citoyens, en s'appuyant sur les ressources du territoire et en promouvant l'égalité femme/ homme et les valeurs de la République</p>	<p>Évolution du nombre d'actions en faveur de la citoyenneté proposé aux jeunes des QPV. Évolution du nombre de jeunes des QPV participant à des actions citoyennes. (définir le tranches d'âges concernées 13-26 ans). <i>Source : bilans des actions</i></p>	

<p>Favoriser les échanges entre générations, et l'interconnaissance des acteurs locaux</p>		<p>Les habitants, les professionnels de proximité considèrent-ils que les possibilités de rencontres intergénérationnelles sont faciles sur les QPV ? Considèrent ils qu'elles permettent d'apaiser les relations entre les différentes générations ?</p>
--	--	---

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'orientation stratégique

Les habitants des quartiers, les acteurs de proximité ont-ils une perception positive des jeunes (tout ou partie) des quartiers, de leur potentiel, de leurs capacités ?

Les habitants des quartiers, les acteurs de proximité constatent-ils un maintien, une amélioration des solidarités dans le quartier, notamment intergénérationnelle ?

L'image des habitants des QPV s'améliore-t-elle auprès des Compiégnois de manière générale ?

La santé

Orientation stratégique 5 : Relayer et promouvoir les actions de santé et de prévention en direction des différents publics

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives
<p>Développer des actions de sensibilisation (à des modes de vie sains) via des outils pédagogiques adaptés</p>	<p>Nombre d'actions déployés sur les QPV et les établissements scolaires en REP et REP +</p> <p>Nombre d'adultes touchés par des actions de sensibilisation</p> <p>Nombre d'enfants touchés par des actions de sensibilisation</p> <p><i>Source : bilan des actions</i></p>	<p>Les habitants (adultes /enfants) des QPV considèrent ils qu'ils sont suffisamment bien informés sur les comportements vertueux à adopter en matière de santé ? Quelles sont leurs principales sources d'information ?</p>
<p>Mettre en œuvre des actions de prévention santé à destination des publics jeunes notamment féminins</p>	<p>Évolution du taux de participation aux campagnes de dépistage organisé au cancer du sein, col de l'utérus, cancer colorectal</p> <p><i>Source : les chiffres existant au niveau des CPAM, ils peuvent normalement réaliser des extractions à l'échelle QPV.</i></p>	<p>Les habitants des QPV considèrent-ils qu'ils sont correctement informés des risques de santé et des actions à entreprendre pour limiter ces risques ? Identifient ils les actions menées en proximité par la ville, les associations, la CPAM... comme des vecteurs d'information et mobilisation ?</p>

<p>Développer des activités physiques adaptées et accessibles dans le cadre du sport/ santé</p>	<p>Évolution du nombre d'habitants des QPV concernés par des activités Sport Santé régulières / tranche d'âge/ sexe</p> <p><i>Sources éventuelles : bilans actions sport-santé.</i></p>	
<p>Renforcer l'accès aux droits en matière de santé</p>	<p>Évolution de la part des habitants sans médecins traitant</p> <p>Évolution de la part des habitants sans visite chez le dentiste depuis plus de 24 mois</p> <p><i>Sources CPAM : voir s'ils peuvent fournir les données à l'échelle des QPV</i></p>	<p>Les habitants considèrent-ils qu'il est facile d'accéder aux soins que ce soit pour des soins ponctuels ou des maladies chroniques ?</p> <p>Les professionnels de proximité considèrent-ils que les renoncements aux soins sont fréquents dans les QPV ? pour quelles populations ?</p> <p>Selon eux la situation s'est globalement améliorée ou détériorée ?</p>
<p>Favoriser l'émergence d'un Atelier Santé Ville</p>	<p>Création d'un Atelier santé ville</p>	<p>A N+ 2 après sa création, l'ASV et/ ou les actions de l'ASV sont-elles repérées par les professionnels de proximité ? par les habitants ?</p>
<p>Renforcer l'information concernant les dispositifs existants dans la prise en charge du handicap ou des troubles du comportement</p>		<p>Les habitants, en particulier les jeunes et leurs parents, ont-ils accès à des structures leur permettant d'avoir des conseils, des orientations, des prises en charge, lorsque, un mal être, des troubles du comportement sont observés, ou des pathologies mentales diagnostiquées ?</p> <p>Les acteurs ressources en matière de handicap, sont ils repérés et utilisés par les habitants ?</p>

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'orientation stratégique

Les habitants des QPV ont-ils vus l'accès aux actions de prévention s'améliorer ? Des changements ont-ils été constatés dans les comportements des habitants pour préserver leur santé ? Si oui qui est concerné, qui l'est moins (enfants /adultes ; femmes /hommes...).

Orientation stratégique 6 : favoriser le bien-être et la santé mentale des habitants, et améliorer la prise en charge des conduites addictives

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives
<p>Développer la formation des acteurs de proximité sur ces thématiques</p>	<p>Existence d'une stratégie (plan de formation) des acteurs de proximité (Centre sociaux, médiateurs, intervenants d'association de quartier) sur des problématiques de santé mentale.</p> <p>Nombre d'acteurs de proximité intervenant en QPV formés en premier soins en santé mentale</p> <p>Année N à année N+5.</p> <p>Source : structures de formation, ARS pour les formations en premier soin en santé mentale.</p>	<p>Selon les professionnels du soin, les habitants, en particulier les jeunes et leurs parents, ont-ils accès à des structures leur permettant d'avoir des conseils, des orientations, des prises en charge, lorsque, un mal être, des troubles du comportement sont observés, ou des pathologies mentales diagnostiquées ?</p>
<p>Soutenir les initiatives améliorant les prises en charges, notamment en santé mentale, en articulation avec le droit commun</p>	<p>Evolution du nombre d'actions permettant une prise en charge en santé mentale et capacité d'accueil (à l'échelle ville ou QPV)</p> <p>Nombre d'habitants des QPV bénéficiant de ces actions.</p> <p>Source : Bilan des actions</p>	
<p>Etudier les conditions de mise en œuvre d'un Espace Santé Jeune et/ ou d'un point Ecoute Jeune</p>	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité.</p>	

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'orientation stratégique

Les habitants, les acteurs de proximité des QPV considèrent-ils que les pathologies mentales, les troubles du comportement peuvent être pris en charge par des professionnels dans des délais raisonnables ?

Les habitants, les acteurs de proximité des QPV considèrent-ils que les personnes souffrant d'addictions peuvent être pris en charge par des professionnels dans des délais raisonnables ?

L'Emploi

Orientation 7 : Renforcer l'accès à l'emploi dans les QPV

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives
<p>Développer les démarches « d'aller vers » en s'appuyant sur des nouveaux relais</p>	<p>Nombre d'actions d'aller vers et nombre de personnes touchés sans emploi et à la recherche d'un emploi, dans le cadre de ces actions.</p> <p>Nombre de personnes inscrites à France Travail, à l'issue d'actions d'aller vers. (Année N à N+5, à mettre en perspective avec l'évolution de la situation en termes de chômage sur le territoire).</p> <p>Source : France Travail, Mission Locale...</p>	<p>Dans quelle mesure les acteurs de proximité, les habitants identifient les actions d'aller vers en matière d'emploi ? De leur point de vue les actions permettent elles d'engager une part significative des habitants dans des parcours d'accès à l'emploi ?</p>
<p>Poursuivre l'accompagnement sur la levée des freins périphériques notamment au niveau de la mobilité</p>	<p>Évolution du nombre de personnes en difficulté pour accéder à l'emploi dans les QPV bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par un acteur/opérateur du service public de l'emploi, en particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes non diplômés, (part des jeunes des QPV / total de jeunes accompagnés sur Compiègne). • Parent d'une famille monoparentale en situation de chômage (Part des parents seuls des QPV / Part total des parents seuls accompagnés). • Demandeur d'emploi de longue durée. (Part des DELD QPV / Part total DELD° 	
<p>Renforcer l'accompagnement individualisé sur la levée des freins périphériques dans</p>		

une logique de parcours, avec un suivi personnalisé	Source : France Travail	
Sensibiliser et accompagner à l'entrepreneuriat	<p>Nombre d'habitants des QPV : Sensibilisés à l'entrepreneuriat en années (N à N+ 5) et évolution.</p> <p>Nombre d'habitants des QPV sensibilisés ayant créés une entreprise.</p> <p>Proportion d'entreprises toujours en activité à 3 ans.</p> <p>Source : indicateurs à inclure dans les bilans des opérateurs.</p>	

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'objectif général...

Évolution de la part des NEETs sur les QPV, comparée à l'évolution sur la ville le département, les autres QPV.

Évolution du Nombre de Demandeurs des QPV et de leur part dans la Demande d'emploi sur la ville de Compiègne.

Nombre de bénéficiaires du RSA des QPV, ayant accéder à un emploi sur une période de plus de 6 mois et évolution (Année N à N+5).

Source INSEE et France Travail.

Les acteurs de proximité et les habitants, considèrent-ils que les demandeurs d'emploi des QPV sont mieux outillés pour développer leurs capacités à intégrer le marché du travail ?

Orientation 8 : Favoriser un développement économique inclusif

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives
<p>Renforcer le travail d'information, d'orientation des habitants vers les formations et les emplois en particulier dans les secteurs d'activité porteuse</p>	<p>Nombre d'actions d'informations, d'orientations dirigées vers les habitants des QPV leur permettant de mieux connaître les filières d'emploi porteuses. Nombre de participants à ses actions. (Part des jeunes / part des Adultes ; Hommes / Femmes).</p> <p>Nombre d'actions facilitant les liens professionnels (stage, période d'immersion en entreprise, Jobdating) permettant de mettre plus particulièrement en lien les habitants des QPV et les entreprises avec un potentiel de recrutement significatif sur le territoire. Nombre de participants à ses actions. (Part des jeunes / part des Adultes ; Hommes / Femmes).</p>	<p>Les habitants, notamment les jeunes considèrent-ils que les personnes compétentes et motivées du QPV ont un accès facilité aux opportunités d'emploi sur le territoire ?</p>
<p>Renforcer les actions de découverte des métiers et des entreprises par les jeunes des QPV</p>	<p>Source bilan des opérateurs du SPEL et/ou France Travail déployant ce type d'actions</p>	<p>Les habitants notamment les jeunes (et leurs parents) considèrent-ils, qu'ils ont les informations nécessaires pour orienter leurs parcours scolaires et professionnels vers les filières les plus prometteuses en termes d'emploi ?</p>
<p>Travailler à l'inclusivité des pratiques de recrutements des employeurs locaux en lien avec les dispositifs d'aide spécifiques</p>	<p>Création / existence / valorisation d'un Label Entreprise Inclusive ciblant clairement les habitants des QPV (même s'il ne peut s'agir de la cible exclusive).</p> <p>Évolution du nombre d'entreprises du bassin d'emploi engagé dans une démarche volontariste pour informer, rencontrer, parrainer, proposer des postes aux habitants des QPV.</p> <p>Source : bilan des actions</p>	

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'objectif général... (IDEM Orientation 7 sauf pour la dernière question évaluative)

Évolution de la part des NEETs sur les QPV, comparée à l'évolution sur la ville le département, les autres QPV.

Évolution du Nombre de Demandeurs des QPV et de leur part dans la Demande d'emploi sur la ville de Compiègne.

Nombre de bénéficiaires du RSA des QPV, ayant accéder à un emploi sur une période de plus de 6 mois et évolution (Année N à N+5).

Source INSEE et France Travail.

Les acteurs de proximité et les habitants, considèrent-ils que les demandeurs d'emploi des QPV sont mieux outillés pour développer leurs capacités à intégrer le marché du travail ?

Les Dirigeants, DRH des entreprises du territoire, considèrent-ils davantage les QPV, comme des viviers de candidats potentiels ? Sur quels types de postes ? Sont-ils demandeurs d'actions en direction des habitants des QPV pour faire face à leurs besoins de recrutement ?

Cadre de vie

Orientation stratégique 9 : Renforcer l'attractivité des QPV

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives
<p>Poursuivre les projets de rénovation urbains au Clos des Roses et à la Victoire, en intégrant les enjeux de sécurité</p>	<p>Les différentes opérations du projet de renouvellement urbain sont réalisées (logement, équipements et aménagements publics).</p> <p>Identification des aménagements, des équipements déployés dans le cadre d'une démarche de prévention situationnelle.</p> <p>Source : revue de projet ANRU</p>	<p>Les habitants, les utilisateurs du quartier, considèrent-ils que les opérations de renouvellement urbain ont amélioré les déterminants d'un cadre de vie agréable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation, en termes de tranquillité publique • L'état des logements, • Les équipements publics destinés aux habitants
<p>Renforcer les interventions en matière de cadre de vie sur le QPV Vivier Corax dans l'attente d'un ANRU 3</p>		<p>Les habitants du QPV Vivier Corax estiment-ils que le quartier reste investi par les bailleurs, la ville, l'ARC malgré l'absence de rénovation urbaine ? (maintenance, petits aménagements, rénovation de certains équipements, logements...)</p> <p>Les habitants de Vivier Corax constatent-ils des améliorations en termes d'animation du quartier ? d'entretien du quartier ?</p>
<p>Conforter une offre de service diversifiées et de proximité</p>	<p>Commerces et services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de disparition / nombre de création de nouveaux commerces sur les QPV 	

		<ul style="list-style-type: none"> • nombre de disparition d'activités de service / nombre de création de services privés dans les QPV (Petite enfance, cabinets paramédicaux, services bancaires...) • nombre de disparition / nombre de création de nouveaux services publics de proximité au sein des QPV. <p>Comparatif période N - N+3 ; N+3 -N+5</p> <p>Source : Observation de terrain, CCI</p>	
Soutenir dynamiques transition écologiques développer mobilités douces	les de et les	<p>Liste des actions - Investissements concernant les QPV et impact (Exemple l'isolement des logements permet de passer les logements de cat F à C).</p> <p>Nombre de personnes touchées par des actions de sensibilisation à la transition écologique.</p>	<p>Des changements de comportements des habitants ont-ils été perçus en termes de tri, consommation, déplacements ? Si oui quelle est la nature de ces évolutions ? Quelles sont les habitants les plus concernées ..?</p>

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'objectif général

Les bailleurs constatent-ils une plus grande facilité à commercialiser leurs biens locatifs sur les différents quartiers ? Comment sont analysées ces évolutions ?

Les opérations immobilières de diversification immobilières dans les QPV trouvent elles des débouchés sur le marché immobilier local ?

Source bailleurs

L'appréciation des QPV par les habitants évolue-t-elle positivement (espaces publics, services, tranquillité publique, qualité des logements)?

(Enquête de satisfaction, éventuellement en lien avec enquêtes de satisfaction des bailleurs sociaux)

Orientation stratégique 10 : Conforter la dynamique d'amélioration du cadre de vie

Axe de travail.	Indicateurs de suivis	Questions évaluatives
Veiller aux équilibres de mixité sociale au sein de l'habitat	<p>Évolution des écarts de revenus médians entre les QPV et les autres quartiers de la commune. Année N à N+ 5</p> <p>Évolution des écarts d'IPS entre les enfants scolarisés dans les établissements scolaires en QPV ou à proximité directe des QPV et les enfants scolarisés sur les autres établissements scolaires. Année N à N+5</p> <p>Source INSEE et éducation nationale</p>	
Conforter la GUSP notamment dans le cadre des PRU du Clos des Roses et de la Victoire, en suscitant la participation des habitants	<p>Nombre et nature des actions mises en place pour améliorer le cadre de vie suite aux démarches de GUSP menées sur les différents QPV.</p> <p>Nombre d'habitants mobilisés dans des démarches d'appropriation, d'investissement dans le fonctionnement du quartier (par types d'actions : actions consultative/diagnostic partagé ; portage de projets pour le quartier ; participation à des actions de valorisation, amélioration du cadre de vie...)</p> <p>Source : bilan GUSP</p>	<p>La GUSP améliore-t-elle la cohérence des actions engagées pour améliorer le cadre de vie, au quotidien, des habitants ?</p> <p>La GUSP permet-elle de faire émerger des projets permettant d'agir de manière structurante sur des problèmes récurrents ?</p>
Améliorer l'habitat et le cadre de vie en visant une réduction du reste à charge des ménages	<p>Évolution effective du reste à charge pour les habitants ayant bénéficié d'une opération de réhabilitation ou de relogement.</p> <p>Source : Bailleur sociaux</p>	

Indicateurs de suivi et/ou question évaluative pour l'objectif général... (même question évaluative que pour l'orientation stratégique 9).

L'appréciation des QPV par les habitants évolue-t-elle positivement (espaces publics, services, tranquillité publique, qualité des logements)?

(Enquête de satisfaction, à voir s'il est possible de se greffer aux enquêtes de satisfaction des bailleurs, enquête annuelle ou biannuelle)

ANNEXES

ANNEXE 1. SYNTHÈSE DES PRIORITÉS CITOYENNES PAR QUARTIER ET ANALYSE ASSOCIÉE

Les thématiques	Vivier Corax	Clos des Roses	La Victoire	Nombre de fois dans le Top 3 des priorités
Vivre en bonne santé dans mon quartier <i>(accéder à des médecins généralistes, à des médecins spécialistes, bénéficier d'actions de prévention santé de proximité, etc.)</i>	2	1	2	3x
Être solidaire et bien vivre ensemble dans mon quartier <i>(avoir des activités ensemble, une vie de quartier, lutter contre les discriminations, etc.)</i>	1	4 (ex æquo)	3 (ex æquo)	2x
Bien habiter dans mon quartier <i>(logement adapté, lutter contre la vétusté, etc.)</i>	7	3 (ex æquo)	1	2x
Vivre tranquille dans mon quartier <i>(sécurité, prévention de la délinquance, incivilités, etc.)</i>	3 (ex æquo)	2	5	2x
Bien grandir dans mon quartier <i>(l'éducation, l'égalité des chances, etc.)</i>	3 (ex æquo)	4 (ex æquo)	7	1x
Accéder à des services et des commerces dans mon quartier <i>(Poste, CAF, Pôle Emploi, CPAM, CCAS, magasins, etc.)</i>	11	10	3 (ex æquo)	1x

Synthèse issue du Top 3 des priorités, éléments recueillis lors des réunions habitants

Une priorisation qui peut être perçue comme surprenante

- Les **besoins fondamentaux** mis en avant : la santé, la qualité de l'habitat et la sécurité
- Une place importante a été laissée **au vivre ensemble, à la cohésion sociale** (entraide, vie de quartier) **et au cadre de vie** (offre locale de services)
- Par opposition **des thèmes clés n'ont quasiment pas été abordés** : l'emploi et l'insertion, le développement économique,
- ...ou apparaissent au second plan alors qu'on peut estimer qu'ils sont clés : l'éducation.

Des similitudes et des différences d'un quartier à l'autre

- Un **consensus net** sur les questions de santé et de vivre ensemble
- Des thématiques qui apparaissent comme plus **spécifiques** à certains quartiers et des résultats à discuter :
 - L'habitat et le logement pour La Victoire
 - La tranquillité pour le Clos des Roses et dans une moindre mesure pour Vivier Corax
 - L'offre de Services et de Commerces pour La Victoire.*

Une possible clé de lecture : des thèmes mis en avant qui renvoient à des besoins fondamentaux et de court terme, ainsi qu'à la qualité des relations sociales entretenues au sein des quartiers et avec le reste de la ville

- ...Sans pour autant relativiser le **travail sur les causes d'une partie de ces difficultés** (éducation, formation, insertion professionnelle) qui ont été nettement plus mises en avant par les professionnels.
- ...Il paraît important de porter une attention réelle à l'importance que les habitants portent aux **conséquences des situations sociales** et aux **besoins fondamentaux** qui sont les leurs
- Parmi les enjeux mis en avant :
 - Des **réponses opérationnelles aux difficultés vécues** bien sûr (accès à l'offre de soin, lutte contre les trafics pour restaurer la tranquillité publique et rendre possible le vivre ensemble, développement d'activités pour les jeunes...)
 - Une **lutte contre le sentiment de relégation** (offre de services publics et de commerces, propreté, état des équipements y compris sportifs, lutte contre le sentiment de discrimination dans l'accès à l'emploi ou dans la relation à la police)
 - Une **participation – mobilisation** des habitants orientée autour du « faire ensemble »
 - Un **engagement visible** de la collectivité sur ces sujets.

Retour sur les conditions de la concertation

- Une **participation réelle** pour tous les quartiers, une mixité des publics à saluer, un dynamisme dans la participation. (entre 30 et 40 personnes en soirée)
- Un **cadre qui a pu influencer les débats** : les réunions se sont tenues au sein même des quartiers, avec des collectifs mixtes (en âge, en genre) pour lesquels l'exercice a été vécu comme enthousiasmant). On peut dès lors penser que les questions liées directement à l'environnement physique (logement, offre de service) et au vivre ensemble sont plus spontanément ressortis des échanges.
- Des échanges qui montrent **l'envie de débattre** et la possibilité de débattre.
- Des résultats qui ne doivent pas être considérés comme des acquis, mais comme des pistes à partir desquelles **poursuivre le débat** avec les habitants au travers de mécanismes de participation dont ils sont demandeurs.

ANNEXE 2. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES

Les enjeux et pistes de réflexion ci-après ont été évoqués par les professionnels :

Emploi

- **Une action pour l'emploi en proximité des besoins des habitants** : formation des structures de proximité, travail en réseau France Travail – ML – structures de proximité / créer des événements emploi dans les QPV / travail spécifique sur les parents seuls
- **Travailler l'insertion professionnelle en lien avec l'école** (stage de 3^{ème} apprentissage)

Education

- **Travail en réseau des professionnels** (Milieu scolaire, périscolaire, sportif et culturel...)
- **Accompagnement à la parentalité** (renforcement)
- **Travailler auprès de tous les membres de la famille et sur le lien entre parent /**

Cadre de vie et tranquillité publique

- **Améliorer la relation police population.**
- **Intégrer des questions de tranquillité** dans les opérations d'urbanisme (au-delà de l'ANRU)
- **Développer les outils de vidéosurveillance.**
- **Travail sur la prévention** en lien avec les animateurs / adultes relais.
- **Poursuivre le travail de GUP**
- **Améliorer la prévention/ collecte des dépôts sauvages.**

Accès aux droits

- **Actions d'inclusion numérique**
- **Développement de l'information de proximité (aller vers)**
- **Appui aux personnes ne maîtrisant pas la langue**

Santé

- **Travail accru sur la prévention** en matière de santé
- **Prise en compte de la santé mentale**
- **Développer l'offre de soin** en proximité et/ou favoriser son accessibilité
- **Améliorer la coordination des professionnels santé / éducation / tissu associatif** selon logique de prévention notamment, orientation

N'ont pas été traités les sujets :

- **Transitions écologiques**
- **Pouvoir d'agir et participation des habitants.**

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTEURS DE L'EMPLOI SUR L'ARC SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR AUPRÈS DES HABITANTS DES QPV

Retour à l'emploi par l'insertion
RAC (Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnais), insertion pour les demandeurs de longue durée.
Un Château pour l'emploi, Ateliers et chantier d'insertion.
ACVO, Insertion par l'activité de personnes handicapées
Elan-CES, Insertion par l'activité sur le patrimoine de l'OPAC
Partage Travail, Association Intermédiaire
Association intermédiaire de Verberie
Accès à l'emploi et médiation entreprises
Clef Job, Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification
Plateforme Emploi de l'ARC, Job Board territorial
Aide à la création et à la reprise d'entreprise
Initiative Oise Est, financement et accompagnement
BGE Picardie, financement et accompagnement
Orientation et départ dans la vie active
Permis citoyen
BIJ Pôle Jeunesse
Dispositifs institutionnels
France Travail
Mission locale du Pays Compiégnais
Direction Emploi insertion de l'ARC
Proch'Emploi
Cap Emploi
Epide



ANNEXE 4 : INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030

« Engagements Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, ...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont

beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

3. Présentation des priorités régionales

Cet accompagnement régional au titre d'« Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

4. Nos Quartiers d'Été (NQE)

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Été.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:



- Incrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.